

# RÉVISION GÉNÉRALE

## DOSSIER D'APPROBATION



1.B

DIAGNOSTIC PAYSAGER

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA  
DÉLIBÉRATION DU

LE MAIRE



SARL Bouilhol, Ramel et Bernard

Architectes diplômés par le gouvernement

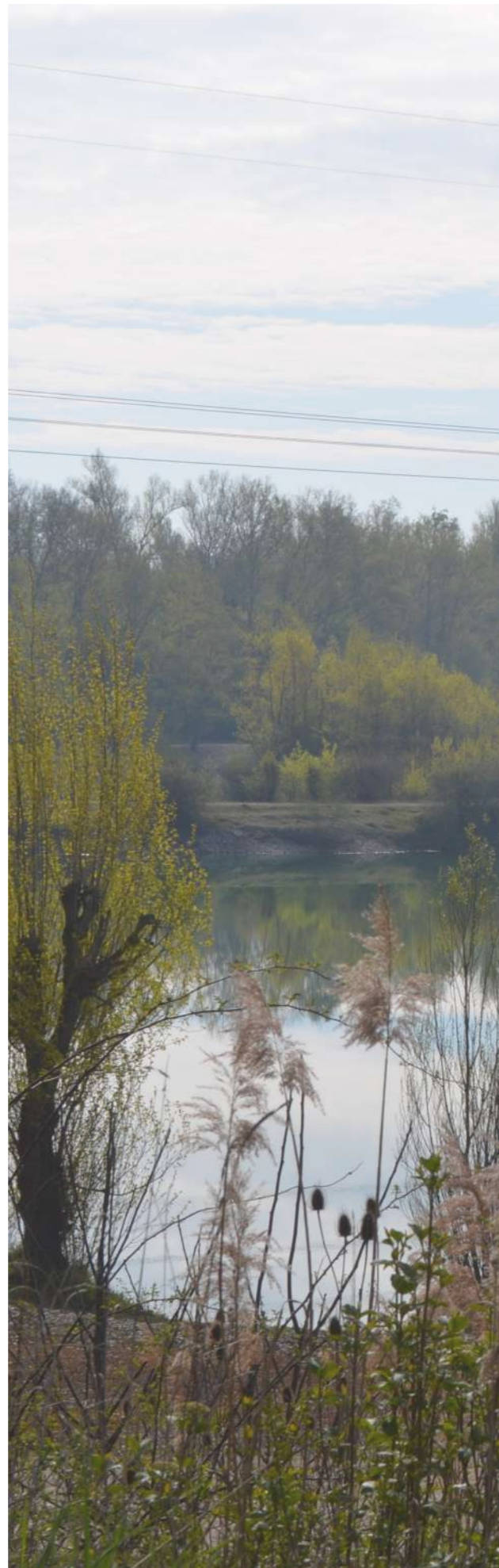
AGENCE 2BR (ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES)

582 ALLÉE DE LA SAUVÉGARDE - 69009 LYON

TEL : 0478.83.61.87 - FAX : 0478.83.61.87 - EMAIL : AGENCELYON@2BR.FR

WWW.AGENCE-2BR.FR





## THIL (01)

DIAGNOSTIC PAYSAGER

SEPTEMBRE 2022



## SOMMAIRE

<b>I. Situation Générale</b>	<b>p. 3</b>
I.1 Un territoire aux portes de Lyon	p.3
I.2 Aérienne et communes	p.4
<b>II. Topographie – Hydrographie</b>	<b>p.5</b>
II.1 Une topographie peu contrastée	p.5
II.2 Un réseau hydrographique important	p.7
<b>III. Unité paysagère à l'échelle du territoire</b>	<b>p.8</b>
III.1 Unités paysagères de l'environnement	p.9
<b>IV. Unités paysagères à l'échelle communale</b>	<b>p.10</b>
IV.1 Le bourg	p.11
IV.2 La plaine agricole	p.15
IV.3. Les zones humides et parc de Miribel Jonage	p.17
IV.4. Les zones d'activité et grands aménagements	p.19
<b>V. Évolution du paysage à l'échelle communale</b>	<b>p.20</b>
V.1. Évolution du paysage à l'échelle communale	p.20
V.2. Évolution du paysage à l'échelle urbaine	p.21
<b>VI. Valeurs du territoire</b>	<b>p.22</b>
VI.1 Valeurs patrimoniales et touristiques	p.22
VI.2 Valeurs naturelles	p.23
VI.3 Valeurs forestières	p.24
VI.4 Valeurs agricoles	p.25
VI.5 Valeurs dépréciatives - Points à améliorer	p.26
<b>VII. Enjeux paysagers naturels et agricoles</b>	<b>p.29</b>
<b>VIII. Enjeux paysagers urbains</b>	<b>p.30</b>
<b>IX. Photographies d'illustrations</b>	<b>p.31</b>

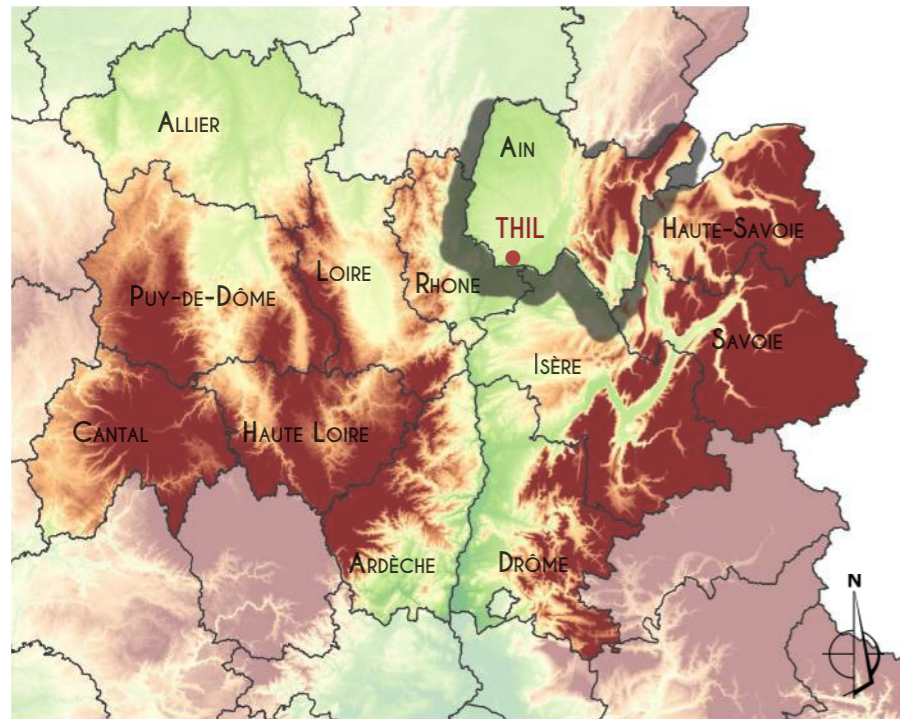
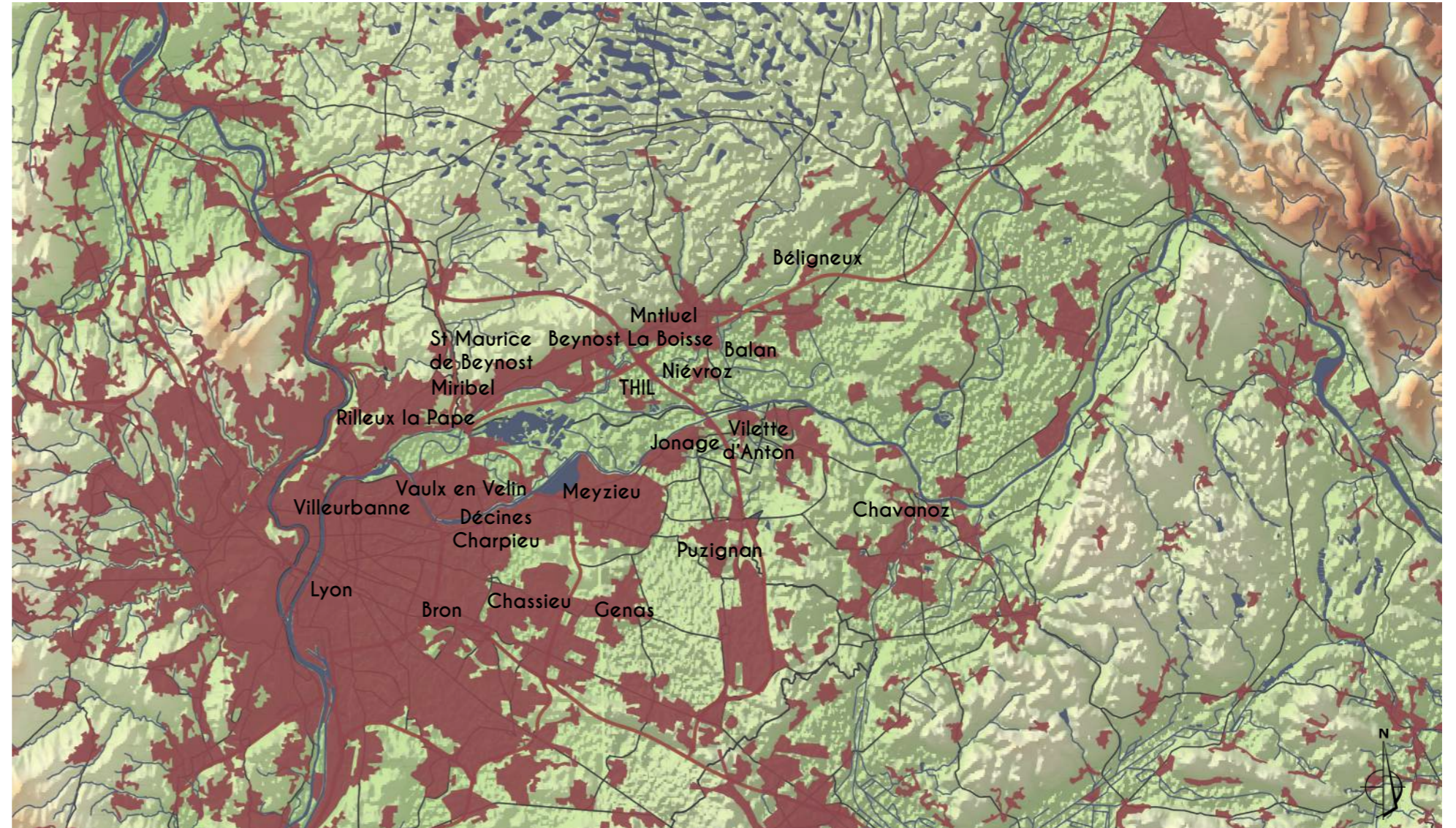
# I. Situation Générale

## I.1 Un territoire aux portes de Lyon

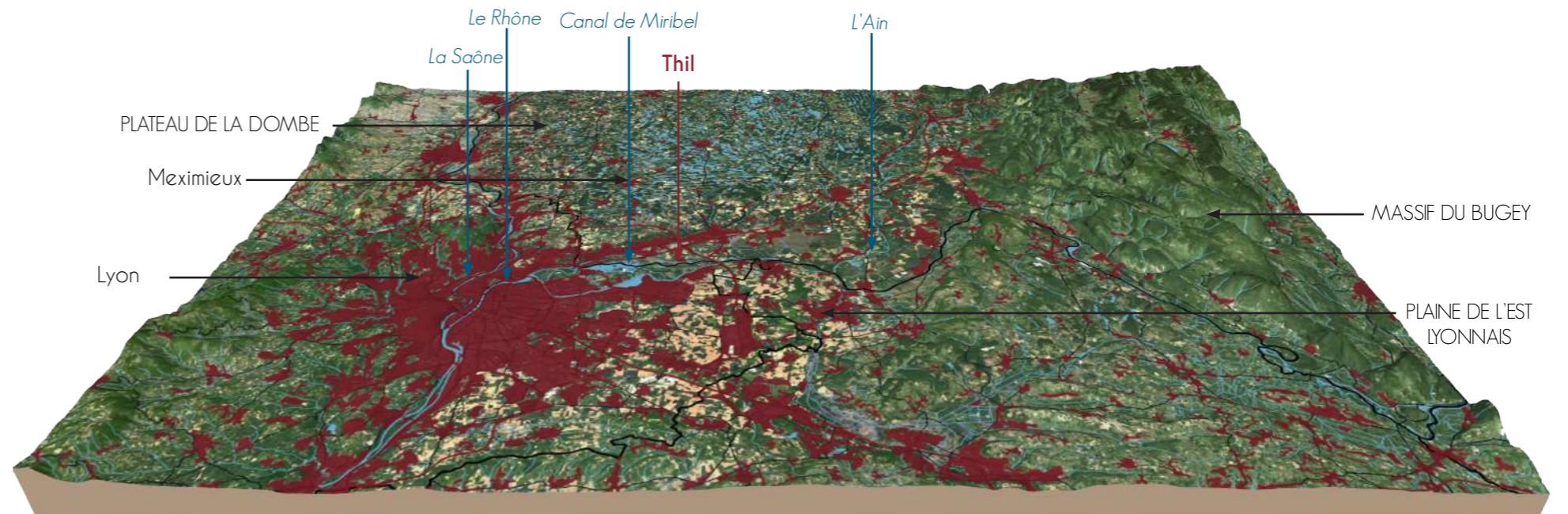
Thil est située à l'extrémité Sud Ouest du département de l'Ain dans la région Rhône Alpes. Elle est ainsi limitrophe des départements du Rhône et de La commune appartient à la plaine de l'Ain, dans le Pays de la Dombes. Thil est limitrophe avec les communes de Jonage, Meyzieu, Beynost, La Boisse et Niévroz.

Elle est traversée par le canal de Miribel et est limitrophe du Grand Parc Miribel Jonage. Elle est également traversée par l'A42 qui relie Lyon à Genève et deux échangeurs se situent à proximité : à l'Ouest en direction de Lyon et à l'Est en direction de Genève. Depuis la commune, Montluel se trouve à 8km par la D61 et la D1084 et Lyon à 20 km par l'A42. L'aéroport Lyon Saint Exupéry est accessible en 20min par l'A42.

Cette position particulière à proximité de la métropole Lyonnaise génère à la fois une atmosphère calme de village à l'abri de la ville et un dynamisme lié aux flux de travailleurs vers Lyon. Il s'en résulte un fort caractère résidentiel, phénomène typique des villages sous l'influence métropolitaine de Lyon.



Localisation de la commune à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Localisation de la commune à l'échelle de l'influence urbaine Lyonnaise

# I. Situation Générale

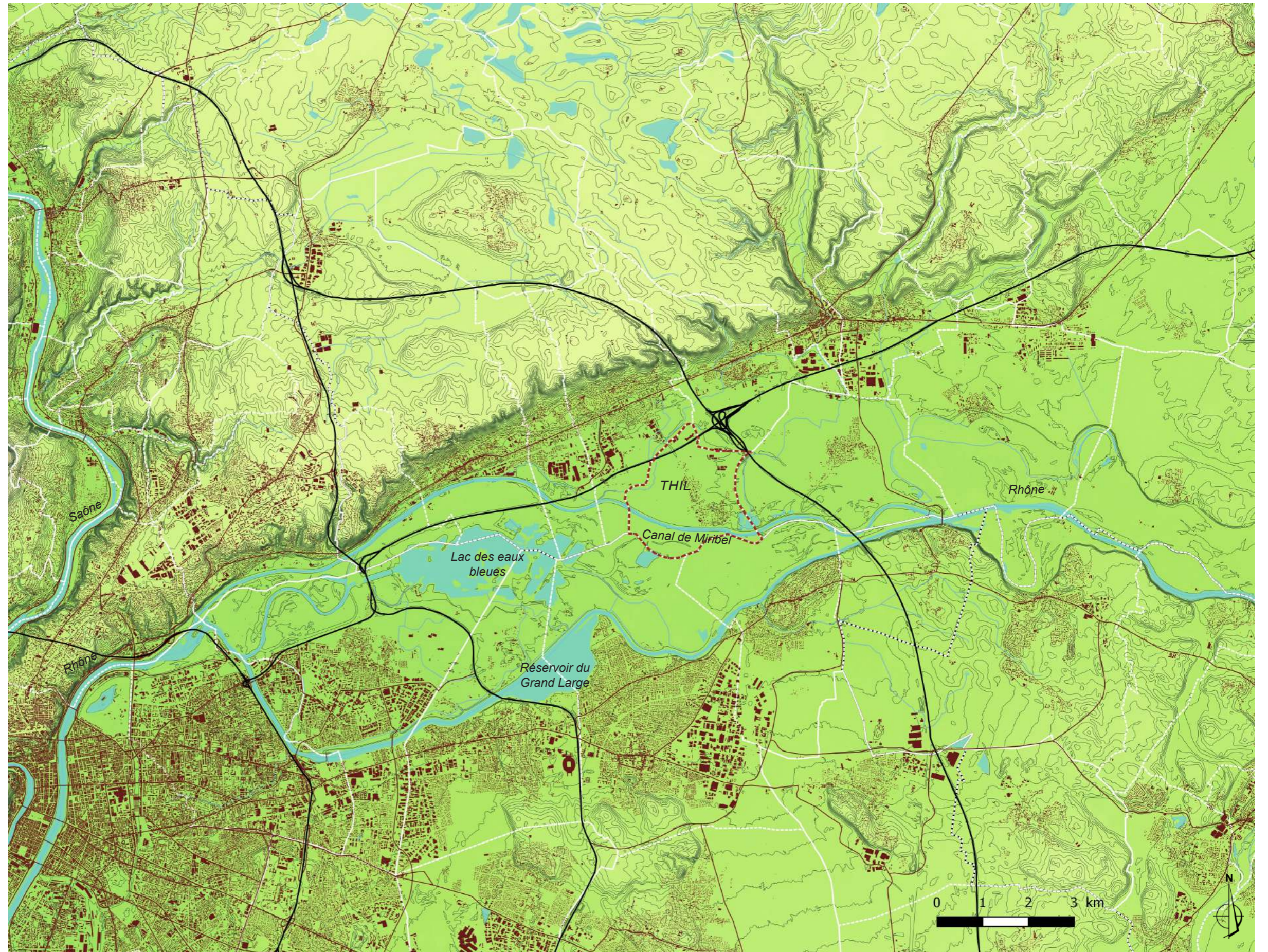
## I.2. Aérienne et Communes



Contexte communal autour de Thil, échelle 1/60000e

## II. Topographie – Hydrographie

### II.1 Une topographie peu contrastée



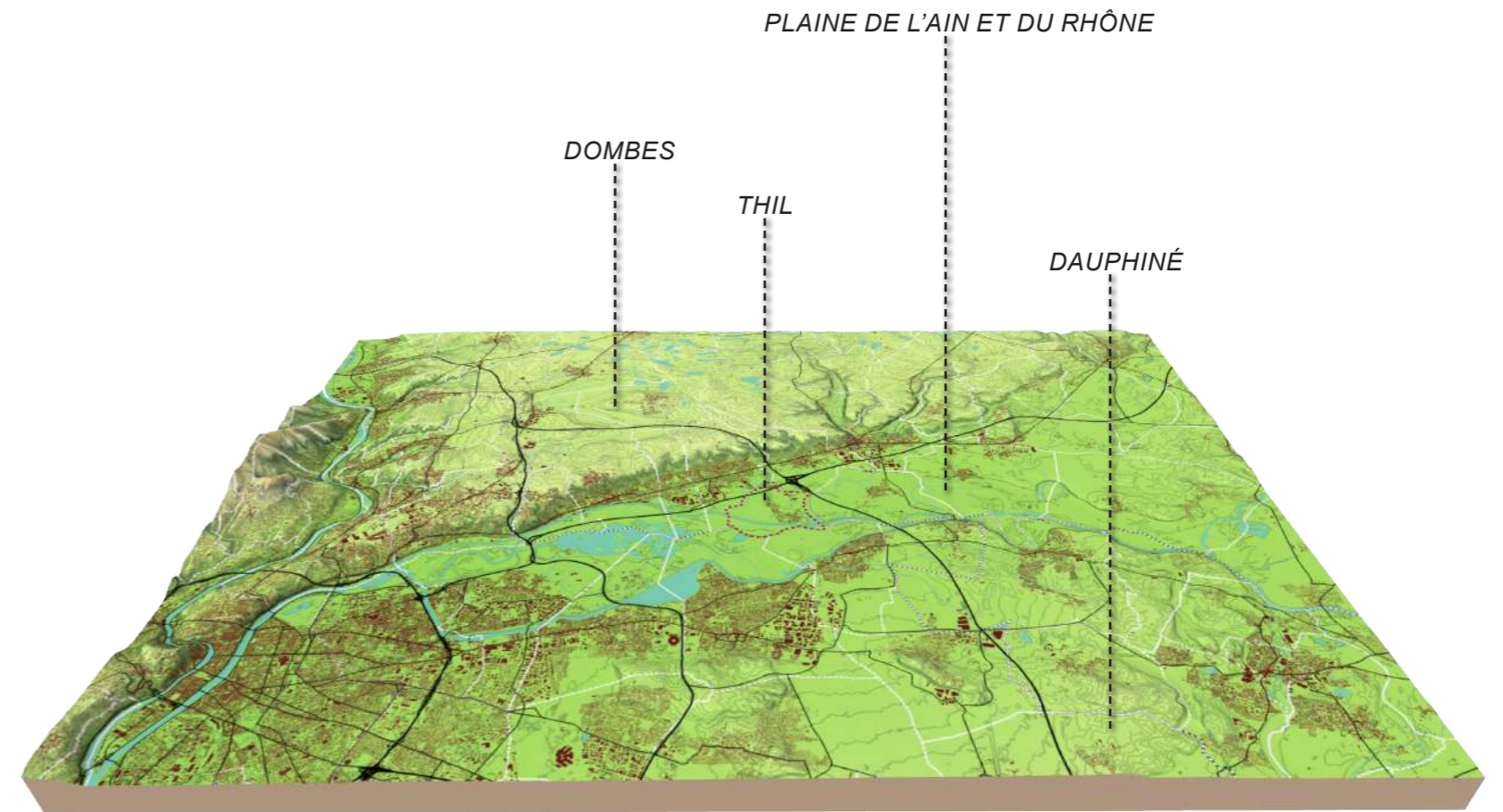
Topographie autour de Thil, échelle 1/85000e

## II. Topographie – Hydrographie

### II.1 Une topographie peu contrastée



Photographies de la plaine agricole et des micro reliefs liés à l'eau



Bloc diagramme topographique

Thil se situe dans la plaine de l'Ain et du Rhône, vaste étendue relativement plane marquée par le relief de la côtière au Nord. En limite de la commune de Thil se présente au Nord Est la Dombes, vaste plateau d'altitude moyenne de 300m et dominant les fleuves par la côtière. La Dombes forme un plateau avec une structure homogène par des terrains tertiaires horizontaux, recouverts par un manteau morainique. Les bordures sont entaillées par quelques ravins, et quelques variations de relief sont présentes notamment aux abords des cours d'eau.

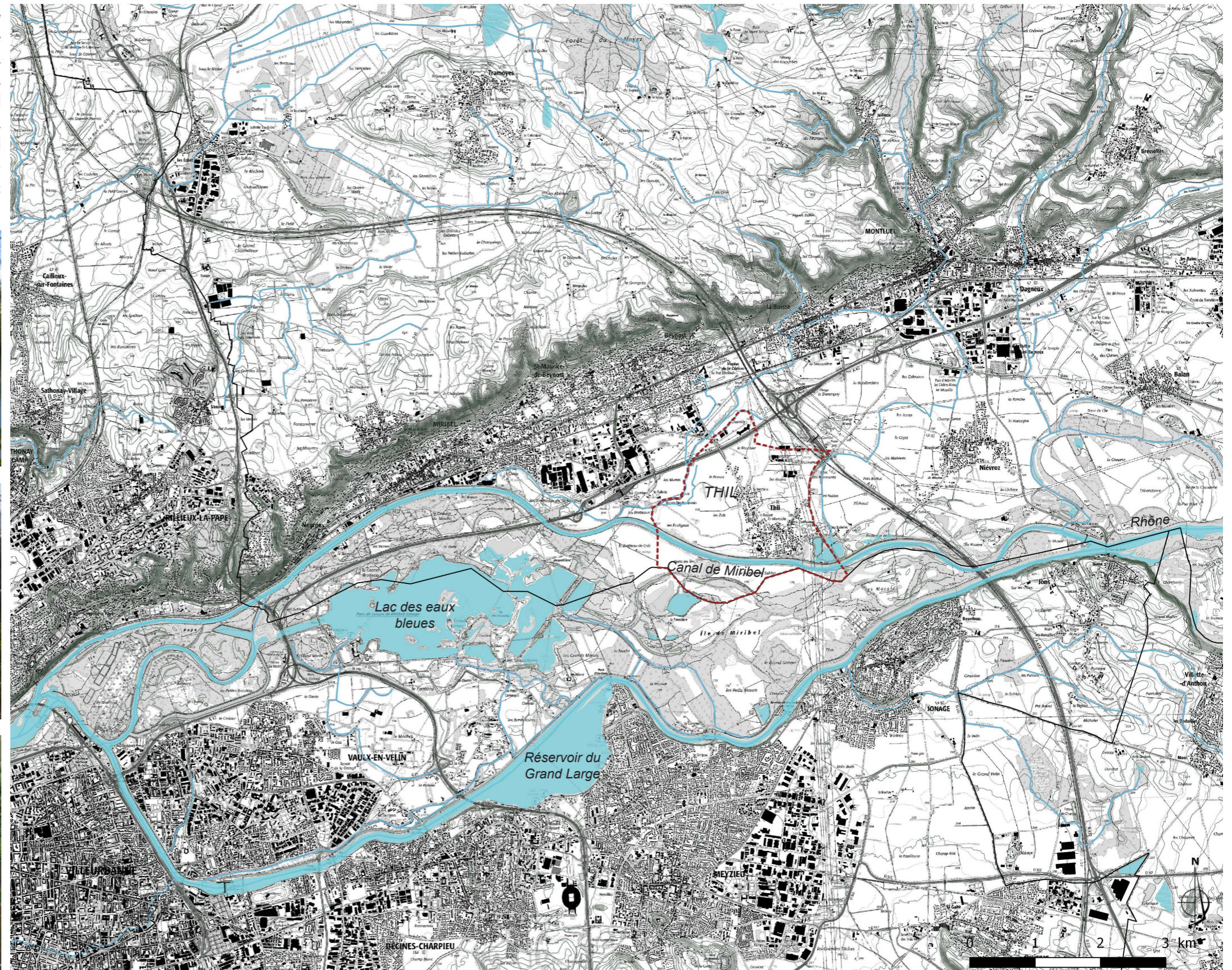
Au Sud-Est de la commune se trouve le Dauphiné, vaste pays tertiaire qui se termine dans la bouche du Rhône par la plaine de l'Est Lyonnais.

L'altitude de la commune varie entre 176 et 186 mètres, dont le point culminant se trouve au lieu dit «Les Charolles» vers l'autoroute A42.

## II. Topographie – Hydrographie

### II.2 Un réseau hydrographique important

La partie Sud de la commune accueille une partie du grand parc de Miribel Jonage. Ce vaste espace préservé s'inscrit dans un cadre naturel de grande qualité avec équipements d'activités sportives, de loisir et de découvertes : base de loisirs, centre équestre, plages, parcours balisés, plaines de jeux, aires de pique nique.... Le canal de Miribel, infranchissable depuis l'espace urbain de la commune, marque une rupture physique entre Thil et le Grand parc de Miribel Jonage. D'autres espaces en eau sont présents au sein de la commune avec notamment les lacs de pêche au Sud Est en limite avec Niévroz.



Hydrographie de Thil et des alentours, échelle 1/65000e

### III. Unité paysagère à l'échelle du territoire

#### III.1. Unités Paysagères de l'environnement

D'après l'atlas des paysages de l'Ain, Thil appartient à l'unité paysagère de la Plaine de l'Ain et du Rhône. Elle se trouve aux pieds de l'unité de la Côtière de l'Ain et à la rencontre de l'unité de l'Agglomération Lyonnaise et Viennoise où la commune est limitrophe au Sud. Cette unité paysagère est liée à la rivière de l'Ain et du Rhône canalisé. L'Ain dessine son lit au centre de la plaine avec des milieux naturels diversifiés : terrasses alluviales inondables, densité végétale et ripisylves...



Bloc paysager de l'unité de la Plaine de l'Ain e du Rhône  
Source : Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA - 2017

#### LÉGENDE :




Thil

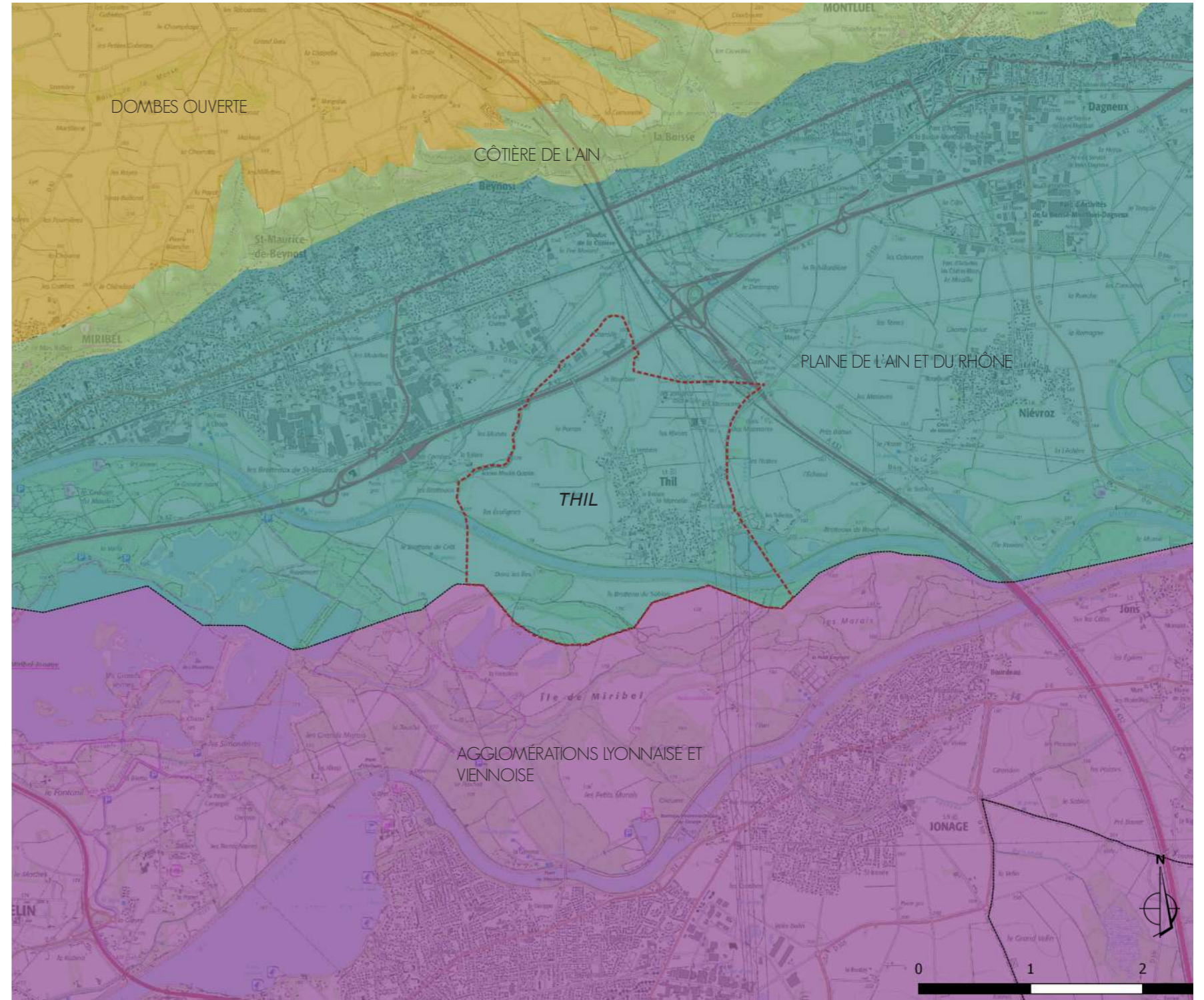
UNITÉS DE L'ATLAS DU PAYSAGE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN ET DU RHÔNE :

 Dombes ouverte

 Côtière de l'Ain

 Plaine de l'Ain et du Rhône

 Agglomérations Lyonnaise et Viennoise



Unités paysagères présentes dans le contexte environnant la commune (Ech 1 : 45 000)

### III. Unité paysagère à l'échelle du territoire

#### III.1 Unités Paysagères de l'environnement

#### UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA PLAINE DE L'AIN ET DU RHÔNE

Située entre la côtière au Nord et le Rhône canalisé au Sud, la plaine de l'Ain s'étend d'Ouest en Est et côtoie des paysages tantôt «sauvages», liés à la rivière, tantôt «domestiqués» liés aux mondes agricoles et industriels.

La plaine est parcourue par des milieux humides et des ruisseaux qui façonnent les petits reliefs. A l'Est, la confluence de l'Ain et du Rhône, un des derniers deltas naturels et actifs d'Europe est un site classé et préservé pour son intérêt pour son intérêt paysager et biologique.

La plaine de l'Ain et du Rhône constitue une vaste plaine agricole marquée géographiquement par le Rhône au Sud et l'Ain au Nord. L'agriculture intensive y est facilitée par le peu de relief marqué et l'accès à l'eau. De grandes exploitations ont créé un paysage ouvert et de grandes cultures où domine le maïs.

Cette plaine profite également à l'installation de grandes infrastructures encouragées par la proximité avec la métropole de Lyon. La présence de l'industrie marque cette unité paysagère notamment avec la présence de la centrale nucléaire du Bugey, marqueur dans le grand paysage et visible depuis Lyon. Les voies de circulations offrent un accès rapide à la métropole avec l'A42, induisant un attrait résidentiel pour les communes de la plaine manifesté notamment par la présence de lotissements et de habitats récents. Afin de garder une cohérence au sein de la plaine, le parc industriel de la Plaine de l'Ain intègre de larges coupures vertes et des îlots verts entre les habitations et les bâtiments d'activité.

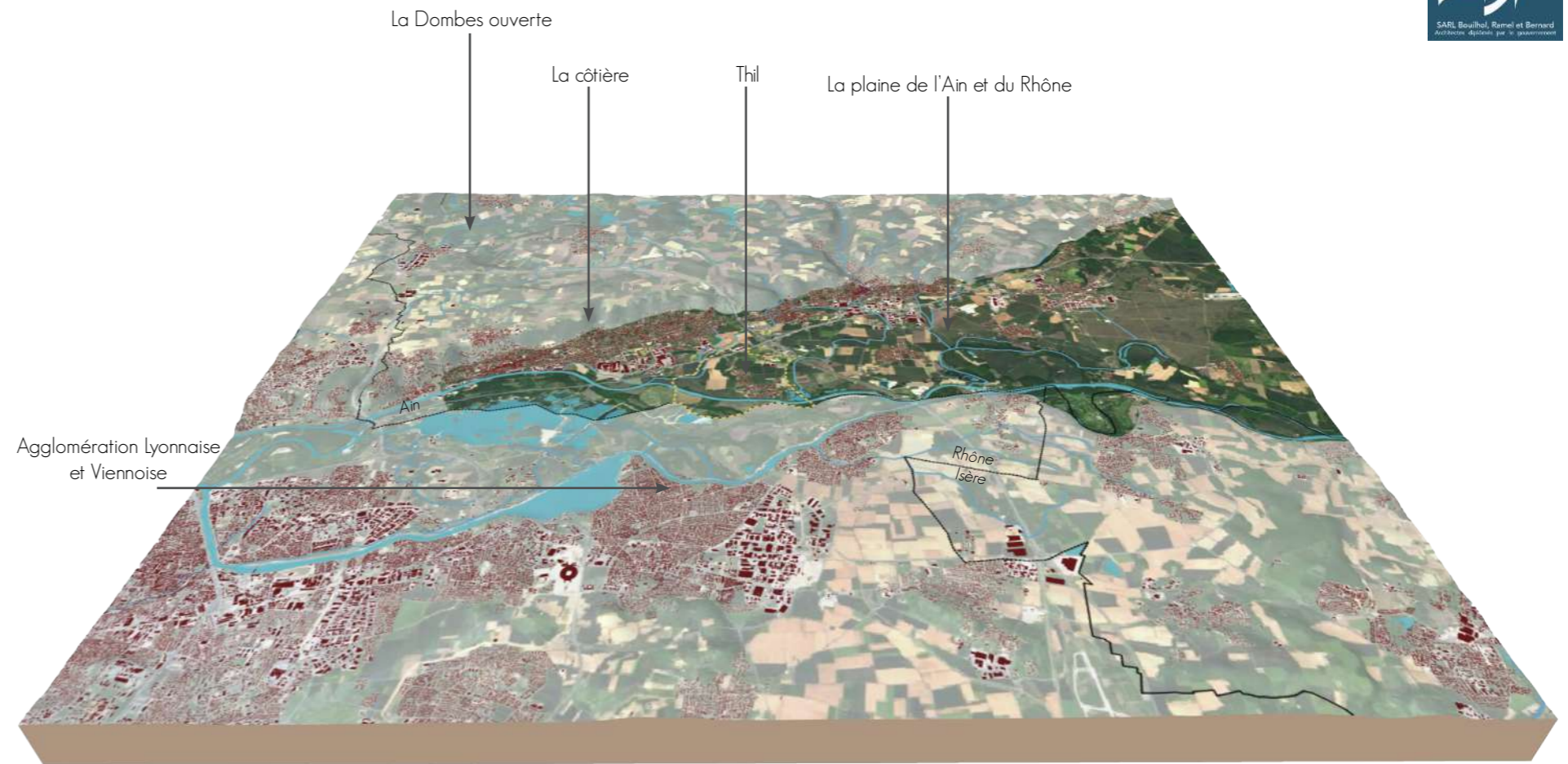
L'étalement urbain semble se développer librement le long des axes de circulation, dans une longue conurbation qui rejoint la métropole lyonnaise. Les villages sont dispersés dans la plaine agricole.

*Enjeux :*

*Gérer le développement et le traitement des lisières entre espace agricole et espace urbain*

*Conserver les caractéristiques du bâti traditionnel afin de donner de la lisibilité aux silhouettes urbaines*

*Conserver les ouvertures sur le paysage et gérer la pression urbaine en intégrant les nouveaux logements à leur environnement*



## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

Le paysage de Thil est formé d'une vaste plaine agricole sur l'ensemble du territoire qui vient butter sur le canal de Miribel.

Le découpage des unités paysagères apparaît assez net : on relève

- l'unité paysagère du bourg et son centre village;
- l'unité paysagère agricole ouverte, constituée de vastes parcelles dédiées à la culture intensive de céréales;
- l'unité paysagère des zones humides et du parc de Miribel Jonage;
- l'unité paysagère des zones d'activités et des grands équipements en limite communale.

Cette dernière est marquée par des éléments de perturbation du paysage avec l'autoroute A42 et son échangeur mais aussi plus généralement sur le reste de la commune les lignes à haute tension EDF par leur envergure sur le territoire.

Ainsi, le canal de Miribel et l'autoroute A42 fractionnent le territoire communal. Le parc de Miribel, zone à fort potentiel naturel et écologique est coupé du reste de la commune, de même que la ZAC Actiparc au Nord.

La structure urbaine se constitue de voiries principales peu perceptibles, formant une trame carrée à l'intérieur de laquelle s'imbrique le tissu urbain dans un système en impasses.

La zone humide au Sud de la commune comporte plusieurs boisements intéressants qui participent à la structuration du paysage local en soulignant notamment certains éléments représentatifs du paysage ouvert de la plaine agricole. Ces boisements forment des ripisylves, des haies et des bosquets.

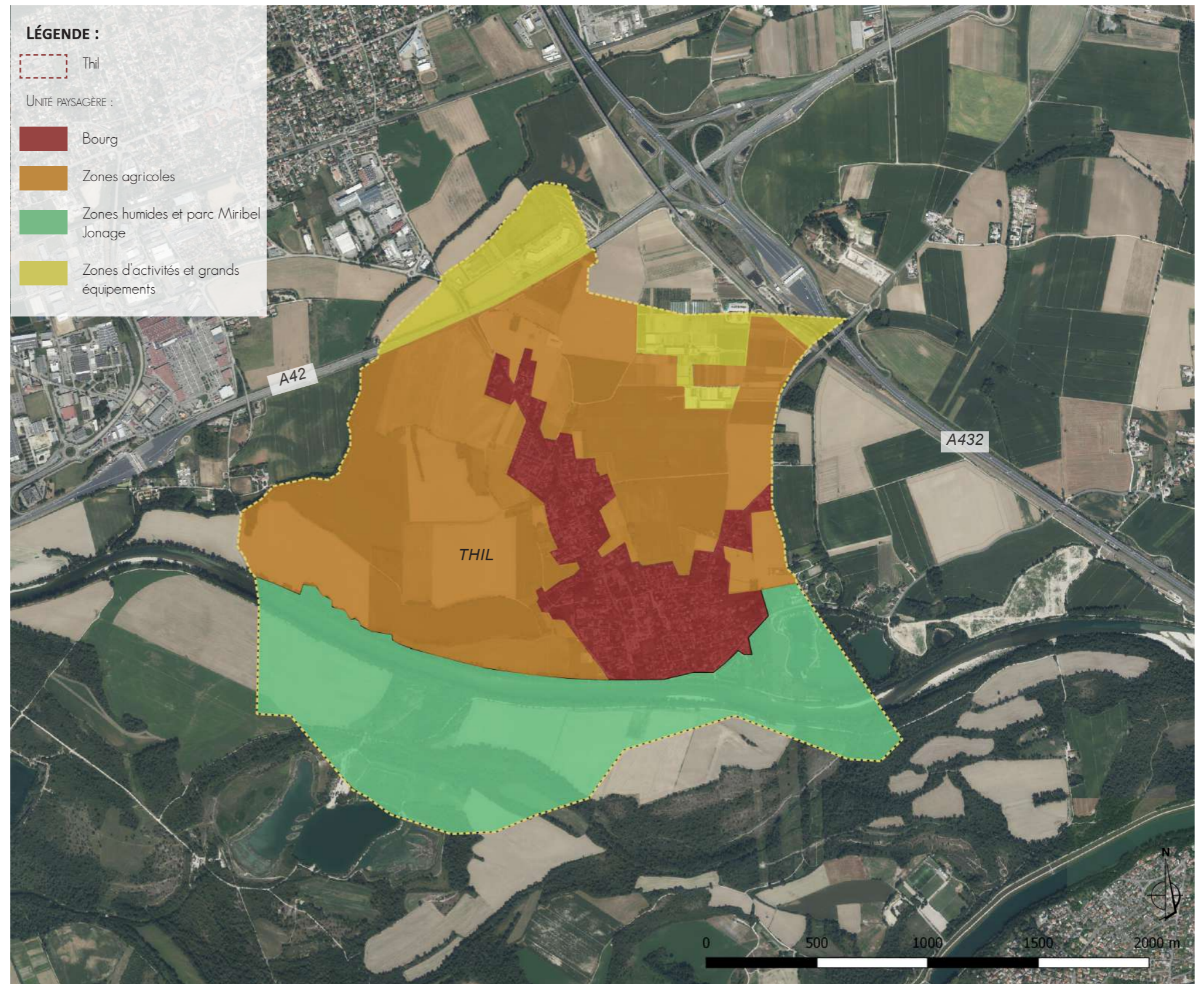
*Enjeux :*

*Gérer le traitement des lisières agri urbaines aux abords de l'espace urbain.*

*Créer une centralité connectée au bourg par un maillage d'accès piétons ou routiers et améliorer le maillage entre les différents quartiers.*

*Préserver la qualité naturelle du Sud de la commune et diversifier le réseau de sentiers piétons / vélo aux abords du canal ainsi que ses connexions avec le tissu agricole*

*Maintenir la zone d'activité au Nord entre l'autoroute et la limite communale, et améliorer son intégration dans le paysage.*



Unités paysagères à l'échelle de la commune (Ech 1 : 20 000)

## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

### IV.1. Le bourg

#### LES ENTRÉES DE VILLES

Thil possède trois entrées de villes dont une au Nord côté Saint Maurice de Beynost et deux à l'Est côté Niévroz. et Montluel Ces trois entrées correspondent à des ambiances bien distinctes.

L'entrée de ville principale se situe au Nord de la dorsale, après le pont enjambant l'A42. L'axe principal est bordé d'un alignement de platanes qui valorise l'entrée dans la commune. Des vues latérales sur le paysage agricole rajoutent de la respiration avant de pénétrer dans la dorsale. En revanche, la signalisation excessive au niveau de l'entrée de ville pénalise la lisibilité générale.

L'entrée de ville du côté de Fraisochamp a un caractère plus agricole, caractérisée par des ouvertures bien dégagées sur le paysage. Le tissu urbain étant lâche, l'impression de traverser des petits hameaux se fait ressentir

L'entrée de ville la plus à l'Est depuis Niévroz est caractérisée par une ambiance «loisirs et champêtre» par la présence des lacs de pêche, des espaces végétalisés, et alignements végétaux. En revanche des espaces dépréciés sont relevés avec les lignes à haute tension et l'espace délaissé face au château d'eau.

Un projet photovoltaïque est en réflexion sur cette entrée de ville. Il faudra porter une attention particulière à l'intégration du projet dans le paysage déjà chargé visuellement en équipements avec les lignes à haute tension, le château d'eau...

*Enjeux :*

*Préserver les ouvertures visuelles sur le grand paysage*

*Travailler les aménagements paysagers aux abords de l'entrée principale de la commune*

*Intégrer dans le paysage les projets de nouvelles installations de type photovoltaïque via des mesures paysagères.*



## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

### IV.1. Le bourg

#### LE CENTRE BOURG

Le centre bourg s'articule autour de l'église, de la mairie, de l'école, de l'ancien local pompiers et de la salle des fêtes. Hormis l'église, ces éléments de composition se retrouvent en retrait par rapport à l'axe central. La présence du parking avec les platanes contribue à marquer cette articulation entre l'église, la mairie et le reste, cependant ce lien entre les éléments mériterait d'être valorisé comme une place centrale et non comme un simple espace de stationnement.

L'église représente un point central du village avec son parvis et une parcelle adjacente fait l'objet de projet d'aménagement par la commune. Cet espace à haut potentiel pourrait contribuer à redynamiser le cœur de bourg.

Légèrement en retrait mais visible depuis la route, la mairie fait face à l'actuel parking, accompagnée de part et d'autre par des espaces végétalisés ainsi qu'un monument aux morts. Les espaces végétalisés sont travaillés et la présence de cèdres apportent du cachet au lieu.

L'école n'est pas visible depuis la route principale. Elle est dissimulée derrière la mairie, où on y accède par une allée enherbée de part et d'autre avec la présence de cerisiers et tilleuls offrant leur ombre et habillant le parcours. Une parcelle toute en longueur contre le chemin menant à l'école semble actuellement en friche; la présence de poules offre également un espace de respiration et de ruralité. Si elle vient à être aménagée, il conviendrait de conserver une partie perméable et végétalisée.

Dans la partie Sud, une ancienne maison bourgeoise se dresse derrière un portail en fer forgé. Elle accueille une copropriété de plusieurs logements.

#### Enjeux :

*Mettre en valeur le point de centralité actuel à travers un réel projet d'aménagement paysager*

*Aménager les tènements stratégiques et espaces délaissés en cohérence avec leur environnement.*



— Voies de desserte locale  
- - - Voies en impasses

## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

### IV.1. Le bourg

#### LE TISSU ANCIEN

Accroché à la dorsale, le tissu ancien du village s'insère de part et d'autre du tissu qui se resserre fortement. L'ambiance se ressent différemment du reste de la commune en partie dû à l'étroitesse de la voie et à l'alignement très marqué du bâti en bord de route. L'alignement dense des façades en pierre ou crépies respectent une hauteur régulière n'excédant pas R+1 et formant un couloir rectiligne.

Cette configuration particulière de voirie semble ne plus être adaptée aux flux actuels de circulation. Il a été nécessaire d'installer des feux de circulation pour permettre aux riverains des impasses branchées sur l'axe principal de circuler.

*Enjeux :*

*Ne pas aggraver le flux de circulation chargé des véhicules  
Préserver les vues au sein du tissu urbain dense*



— Voies de desserte locale  
- - - - - Voies en impasses

## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

### IV.1. Le bourg

#### LES ZONES PAVILLONNAIRES

Les lotissements composés de logements individuels occupent une majeure partie de la commune en logements individuels, notamment à l'intérieur de l'îlot formé par les axes de circulation. Ainsi, ces habitations se rattachent à la voirie sous forme d'impasses sans logique de composition d'ensemble ni connexions.

Les clôtures sont très diversifiées : plus ou moins opaques d'une propriété à une autre, les hauteurs varient également. On trouve à la fois de petits murets surmontés d'une palissade ou bien accompagnés de haies allant jusqu'à plus de deux mètres.

Les façades des différents lotissements sont relativement homogènes et principalement crépies dans des tons beiges ou blanc.

#### Enjeux :

*Améliorer les connexions inter-lotissements pour les modes doux*

*Maintenir le tissu végétal existant*



— Voies de desserte locale  
- - - Voies en impasses

## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

### IV.2. La plaine agricole

#### L'AGRICULTURE À PROXIMITÉ DES ZONES D'HABITATIONS

En plein cœur du bourg s'ouvrent sur le paysage des espaces cultivés dévoilant des percées visuelles sur la plaine agricole tout en restant dans un contexte urbain. Cette particularité à Thil permet d'offrir des respirations ponctuelles sur un tissu urbain parfois resserré. Ces champs apportent une valeur ajoutée à l'équilibre et à l'identité de la commune, et cette atmosphère participe au bien être de ses habitants.

*Enjeux :*

*Maintenir les poches agricoles existantes aux limites de l'enveloppe urbaine. Mettre en avant la biodiversité du lieu par la pédagogie, mettre en place des postes d'observation, jumelles fixes...*



#### DES HAIES QUI DÉLIMITENT LES PARCELLES AGRICOLES

La plaine de l'Ain et du Rhône représente essentiellement un milieu agricole ouvert sur son environnement, cependant la présence de haies bocagères vient ajouter de la verticalité à cet espace plat. Les haies ont de multiples bénéfices : en plus d'être un refuge pour les insectes, petits mammifères et oiseaux, elles évitent le lessivage des sols en cas de fortes pluies. Ces éléments sont donc essentiels du point de vue de la biodiversité et du sol. Pour le paysage, les haies ont également un intérêt car elles apportent de la profondeur et cadrent des vues sur la plaine.

*Enjeux :*

*Encourager la création de haies bocagères afin de restaurer la biodiversité et les connexions écologiques. Maintenir le réseau de haies déjà existant.*



## IV. Unités paysagères à l'échelle communale

### IV.2. La plaine agricole

#### PAYSAGE OUVERT, CULTURES DE CÉRÉALES

Thil comporte la majeure partie de son territoire dédié à l'agriculture. C'est une agriculture céréalière qui domine, avec principalement du blé, du soja et du maïs. Une partie de l'agriculture sur le territoire est en bio, avec notamment la culture de lentilles et d'haricots. Avec cette plaine ouverte, depuis les sentiers, on aperçoit des vues sur les équipements routiers et industriels : zone d'activité, autoroute A42, Viaduc de la Côtère, lignes à haute tension... les quelques haies bocagères obstruent par moment ces éléments mais le caractère ouvert prédomine.

*Enjeux :*

*Maintenir l'accès des sentiers à l'interface des parcelles agricoles.*

*Préserver les vues sur la plaine agricole*



## IV. Unité paysagère à l'échelle communale

### IV.3. Les zones humides et parc de Miribel Jonage

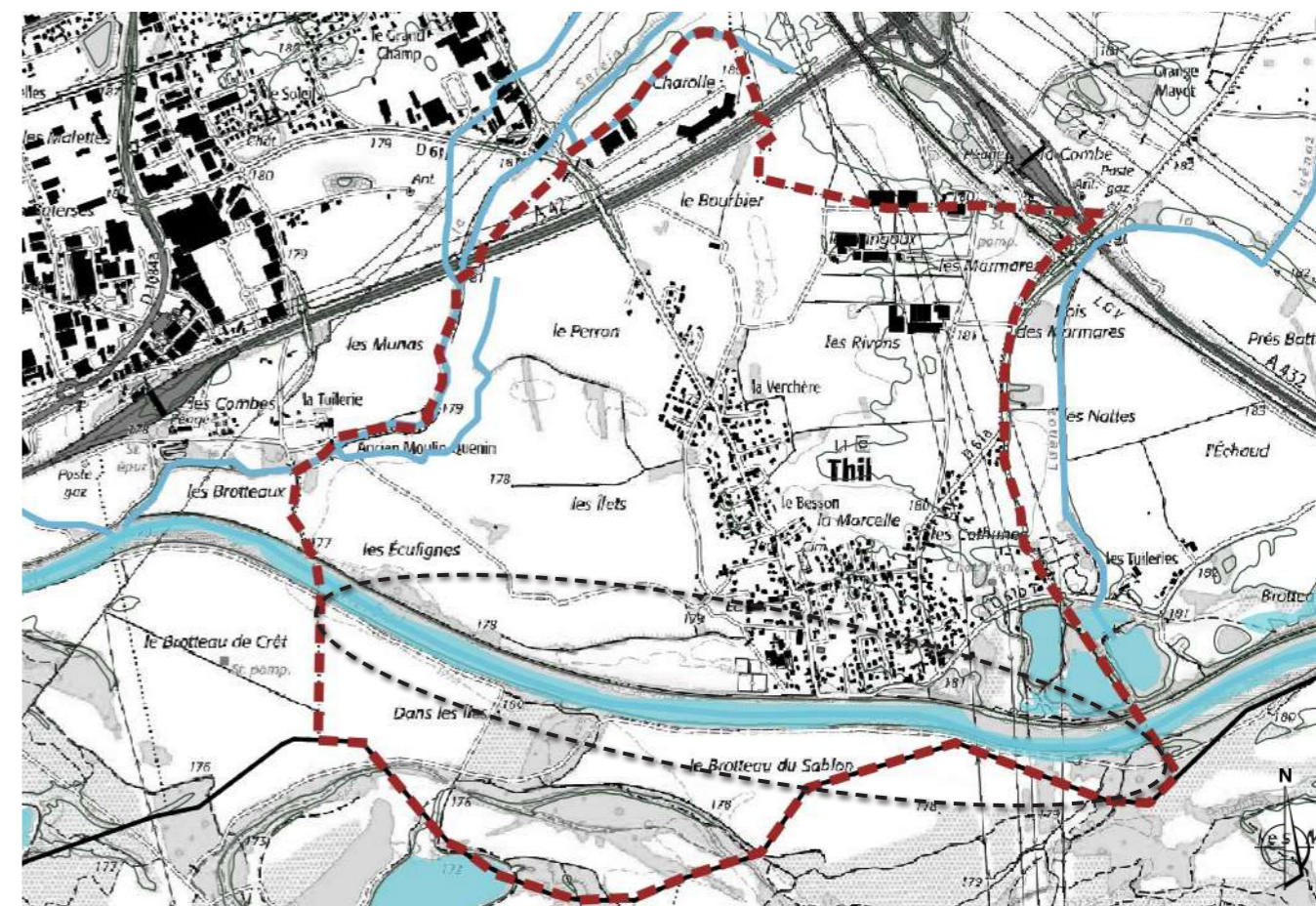
#### LE CANAL DE MIRIBEL

L'eau est un élément important sur la commune de Thil et pourtant relativement invisible. Sa présence a pourtant fortement influencé la manière de construire de la commune en retrait pour éviter de subir les crues du canal. Caché derrière son rideau de peupliers, le canal de Miribel circule doucement à l'abri des regards. Lorsqu'on arrive de la route principale de Thil depuis le Nord, le canal reste dissimulé en contrebas. Quelques percées visuelles discrètes ouvrent sur le cours d'eau, mais c'est au niveau du quai des amours que le canal se dévoile davantage. Le parc s'accroche au canal sous une forme de grande plaine aménagée et arborée. Le piéton s'y arrête, à la différence du chemin qui longe le canal où il n'est que de passage. Le rapport au canal est différent, bien que dans les deux cas il fait partie intégrante de l'aménagement des berges, tantôt sauvage, tantôt travaillé.

#### Enjeux :

*Mettre en valeur l'histoire liée au canal et à la commune par des panneaux d'information / parcours pédagogique : échelles de crues, crues historiques, aménagements liés au canal, la faune liée au milieu aquatique...*

*Créer une percée visuelle sur le canal dans le prolongement de la dorsale afin d'affirmer son identité au sein de la commune.*



## IV. Unité paysagère à l'échelle communale

### IV.3. Les zones humides et parc de Miribel Jonage

#### LA SEREINE

La Sereine est un affluent du canal de Miribel qui traverse l'extrémité Nord Ouest de la commune. Sur son passage s'est développé un milieu riche, favorable au développement de la flore. Sa ripisylve se compose de feuillus de hautes tiges aux pieds resserrés. Ce milieu naturel se trouve à l'écart du bourg, dans un environnement de parcelles agricoles. Il est fréquenté par les pêcheurs et les randonneurs des alentours.

*Enjeux :*  
Préserver les abords de la Sereine

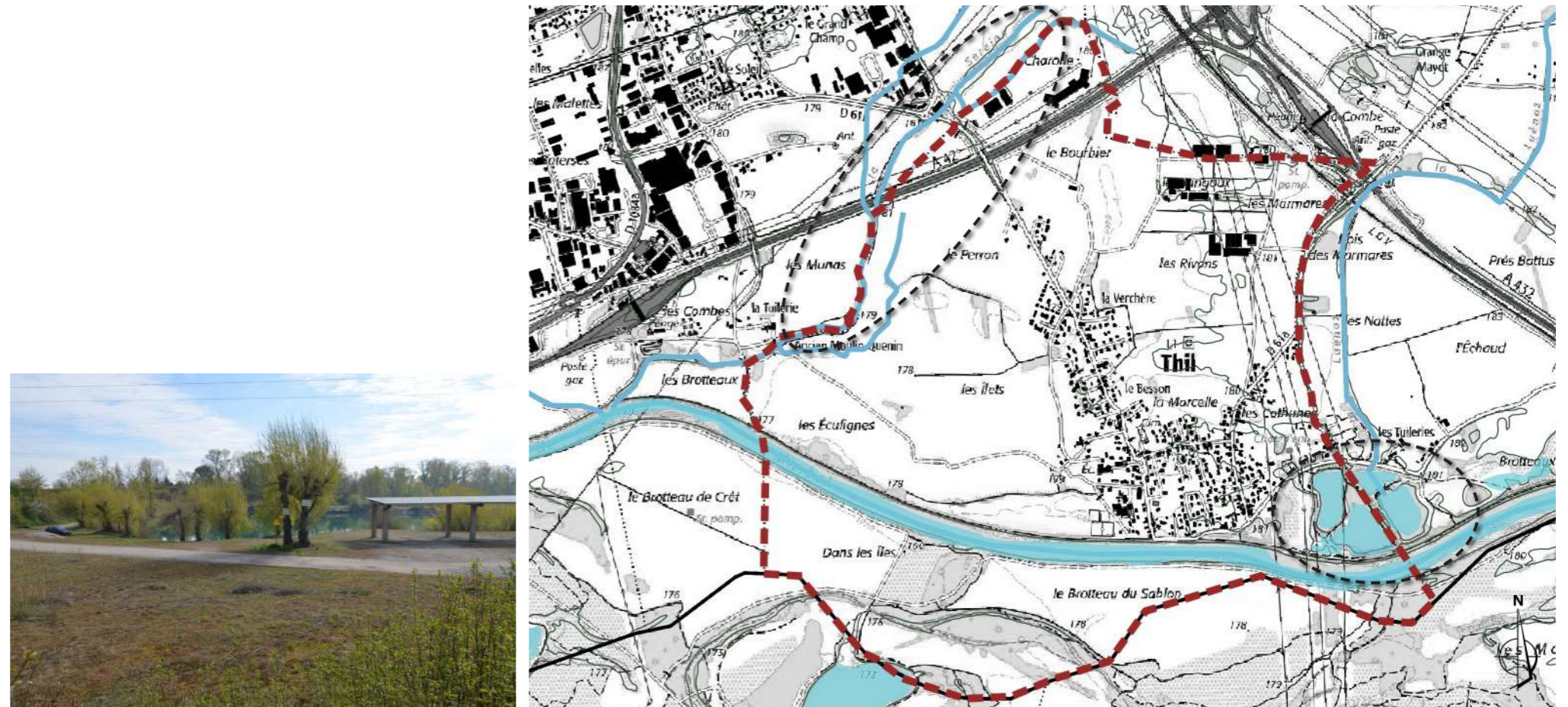


#### LES LACS

A l'extrémité Sud Est, les communes de Niévroz et de Thil se partagent une zone composée de lacs. En partie privée, les deux lacs de pêche de Thil représentent des paysages diversifiés avec de plusieurs milieux aquatiques, leurs berges et ripisylves associées.

Des sentiers de randonnée sont indiqués à l'entrée des lacs, le site est aménagé et entretenu pour les usagers du site. Cet autre milieu de nature contribue à la valeur naturelle de la commune et au bien-être des habitants. Les lignes à haute tension qui traversent cette zone agit comme un élément perturbateur du paysage.

*Enjeux :*  
Maintenir les accès aux lacs aux randonneurs.  
Connecter davantage les abords du canal de Miribel avec les lacs (continuum bleu)



## IV. Unité paysagère à l'échelle communale

### IV.4. Les zones d'activité et grands aménagements

L'activité industrielle est présente sur la partie Nord de la commune. La Zone d'Activité Actinove a été créée dans les années 1990 et concentre plusieurs entreprises liées notamment au transport, à la logistique et aux services.

#### DACHSER ET KOTI-TRIBOLLET

La société Dachser est une entreprise de livraison des marchandises exportées de France vers les métropoles et villes d'Europe.

Le transport par camions induit un entrepôt aux grandes dimensions, visible dans le grand paysage. En effet même en limite Nord de la commune, il reste depuis la plaine agricole et les alentours de l'autre côté de l'autoroute.

L'entreprise Tribollet se spécialise dans la brosse technique (brossage, dépeussierage, polissage, guidage, freinage, protection, isolation, transfert...) et des produits d'isolation. Ce type d'entreprise ajouté aux autres entreprises de la zone d'activité crée un regroupement d'éléments bâtis visibles depuis le lointain. Ainsi placés de l'autre côté de l'autoroute vis à vis de la commune de Thil, ils se situent dans un endroit stratégique. Leur insertion paysagère reste cependant à améliorer bien que dans un paysage industriel marqué par de grands équipements, un effort est à faire pour mieux les intégrer dans un paysage à dominance agricole.

Enjeux :

Valoriser la zone d'activité de la commune par un réel aménagement paysager et traitement des limites entre la zone d'activité et ses abords.

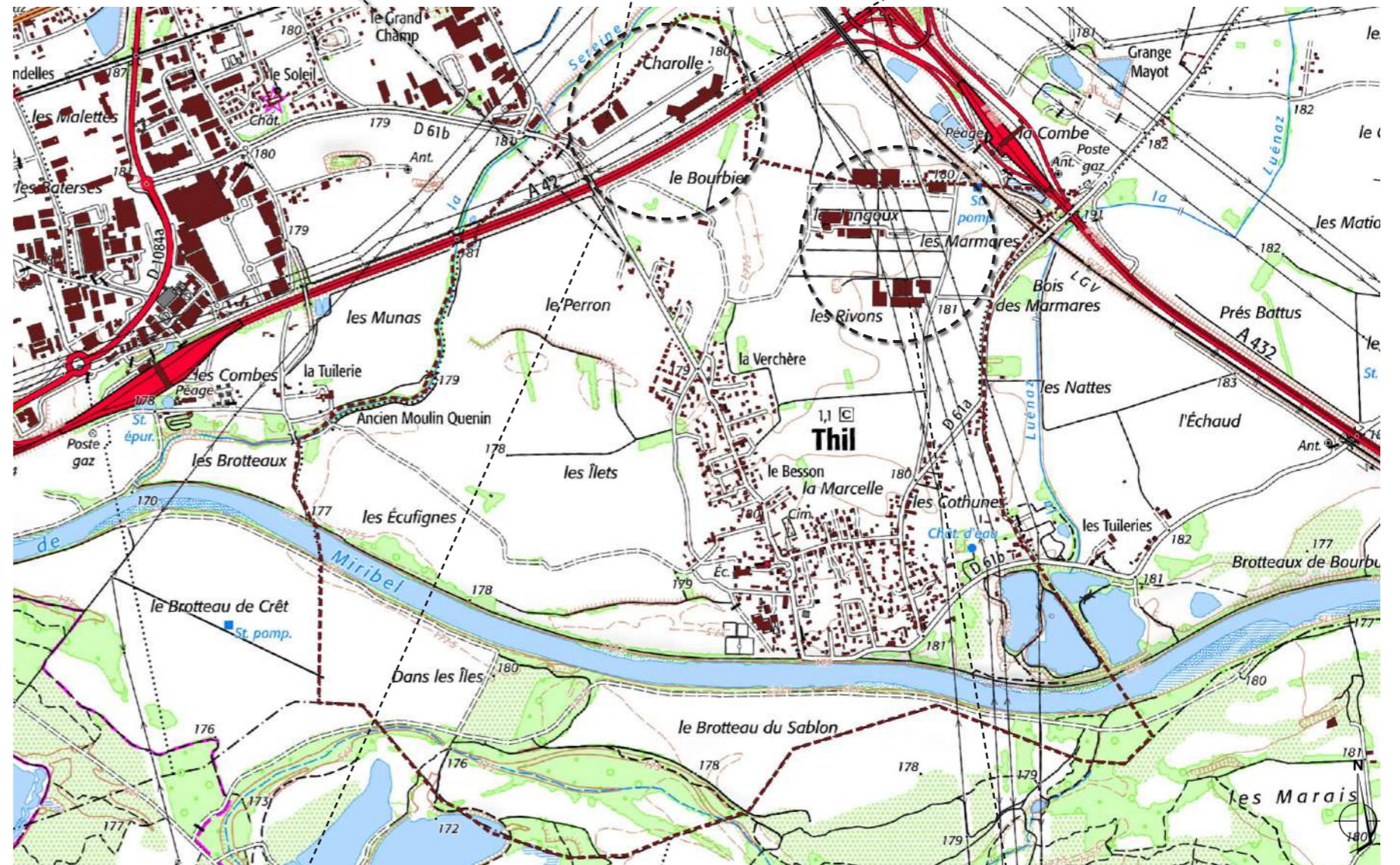
#### FRAISOCHAMP ET LES FLEURS DE THIL

Fraisochamp est une exploitation de fruits et légumes de saisons, connus localement pour la cueillette en libre service basée sur le principe des circuits courts. Les Fleurs de Thil rassemblent des producteurs locaux qui proposent à la vente des plantes de type fleurs et potager. Ces activités liées à l'agriculture sont une grande valeur ajoutée pour le développement de l'attractivité de la commune.

Ces structures possèdent des pratiques responsables notamment Fraisochamp met en place des engrais verts, épandage de fumier, utilisation de goutte à goutte pour économiser l'eau, introduction d'insectes favorables (bourdon), mise en place de nichoirs pour les oiseaux... Certaines de leurs actions peuvent servir de modèle à l'échelle de la commune pour favoriser la biodiversité. Au niveau du paysage, elles s'insèrent dans le tissu agricole existant. La présence de serres liées à leur exploitation altère légèrement le paysage céréalier autour et apporte une diversité.

Enjeux :

Proposer des partenariats entre Fraisochamp / Fleurs de Thil et les habitants / agriculteurs de la commune pour proposer des ateliers pédagogiques / sensibilisation aux pratiques alternatives, installation de nichoirs, d'hôtels à insectes...



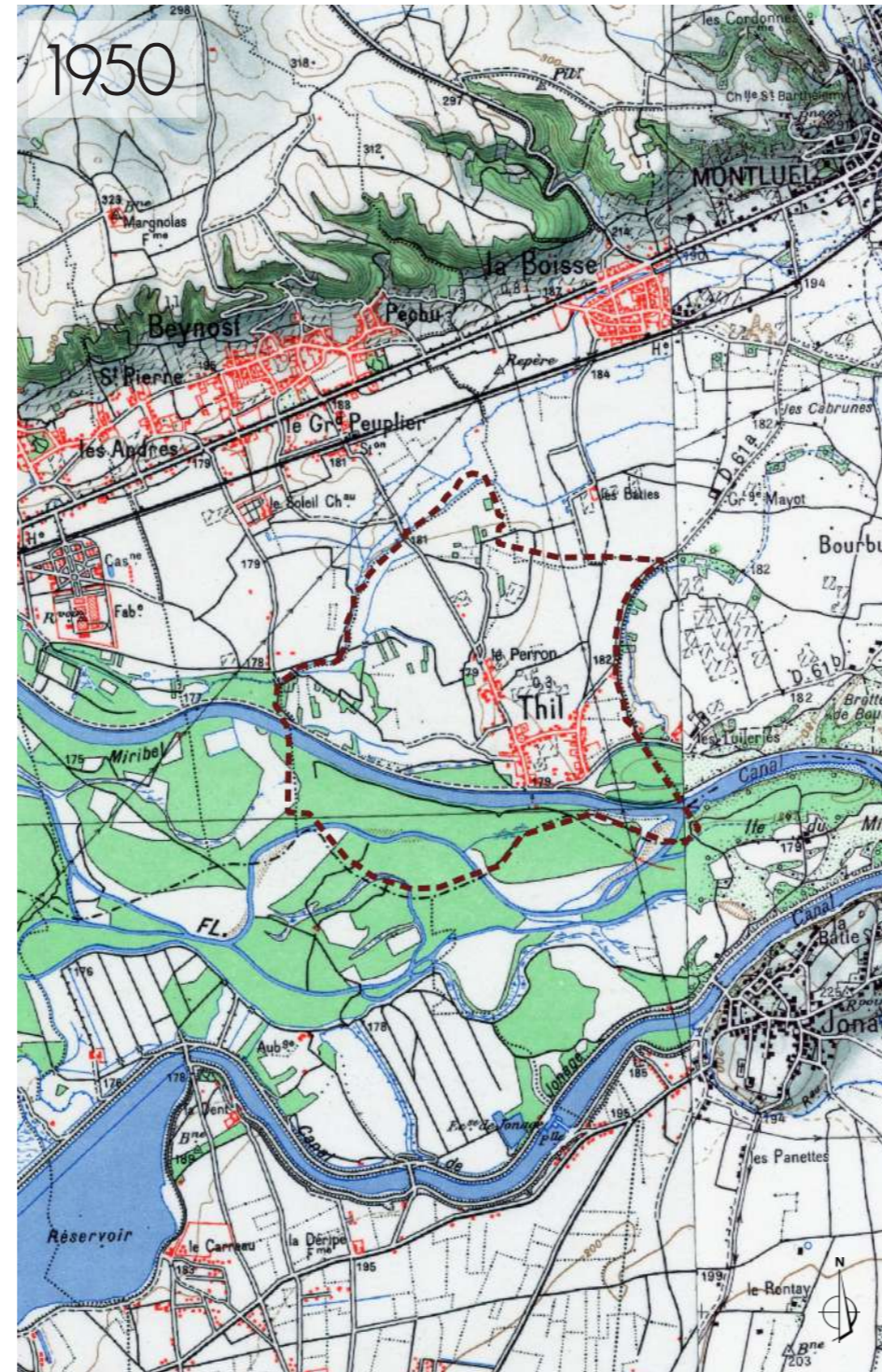
## V. Unité paysagère à l'échelle communale

### VI. Evolution du paysage à l'échelle communale



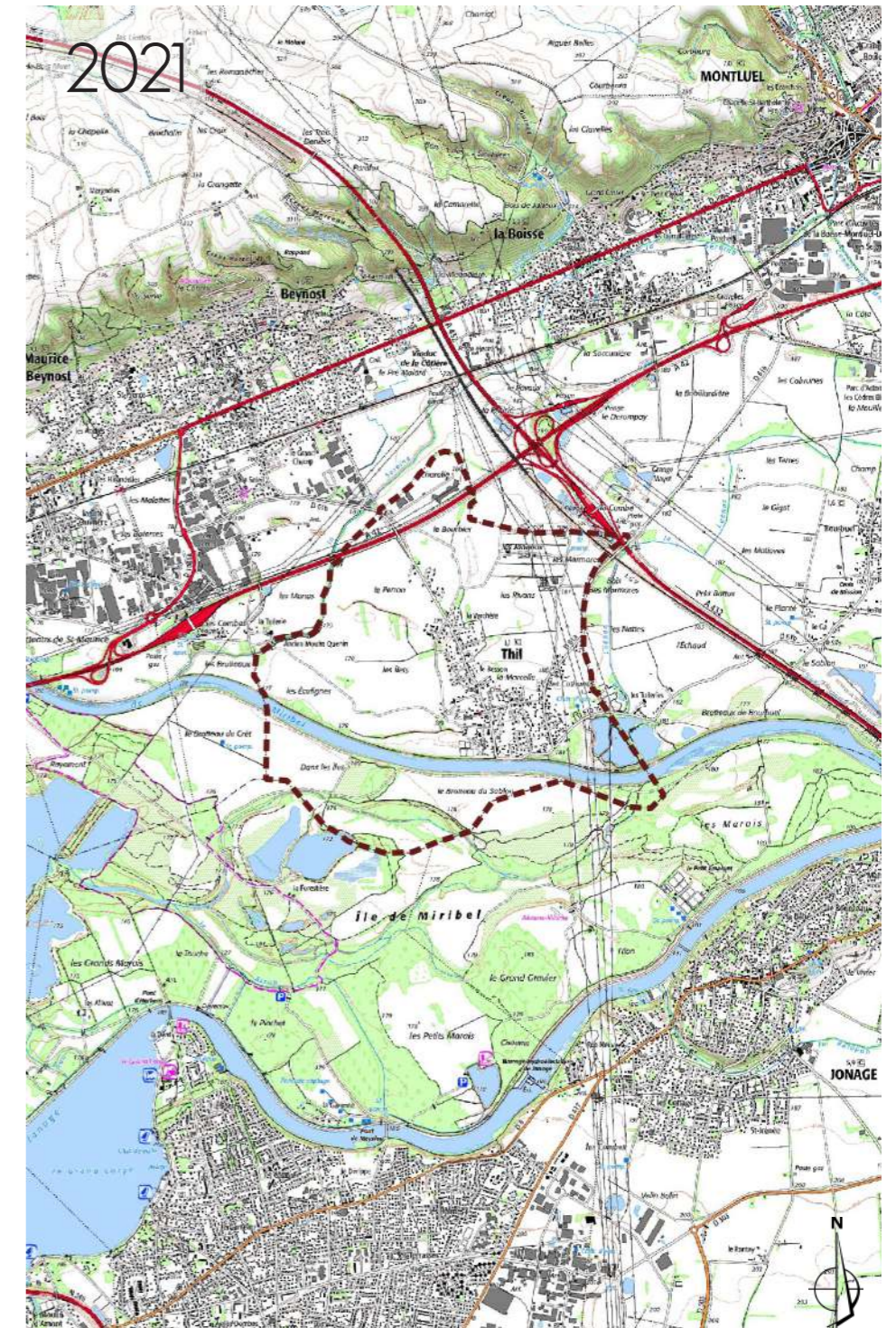
CARTE D'ÉTAT-MAJOR 1820 -1866 : (Ech : 1/50 000)

Au XIX<sup>e</sup> siècle Thil est en partie gagnée par les méandres et les zones humides indexées au Rhône. La structure urbaine telle qu'on la connaît aujourd'hui apparaît déjà entre les années 1820 et 1866 : la dorsale ainsi que l'organisation des habitations en forme carrée. Le village est marqué par la présence de l'eau et subit les caprices du Rhône détruisant à plusieurs reprises le bâti.



SCAN HISTORIQUE 1950 : (Ech : 1/50 000)

Le canal de Jonage, dérivation du Rhône, est construit dans les années 1894 à 1899 afin d'aménager le Rhône pour rendre le territoire plus accessible et produire de l'énergie électrique. Le reste du territoire est à dominance agricole. Le pieds de cote et les villages de plaine s'étoffent.



SCAN IGN ACTUEL 2022 : (Ech : 1/50 000)

La période entre 1950 et aujourd'hui marque le tournant entre un milieu naturel majoritaire lié au fleuve et un territoire maîtrisé et urbanisé, lié à l'influence de la métropole Lyonnaise. La commune telle qu'on la connaît aujourd'hui s'est développée sur ses axes existants : la dorsale et la trame géométrique rectangulaire qui s'est peu à peu remplie d'habitations.

## V. Unité paysagère à l'échelle communale

### V.2. Évolution du paysage à l'échelle urbaine

Depuis les années 1930, la commune a lentement évolué à travers ses aménagements. Au cours des années on peut se rendre compte de l'importance qu'a pris le remembrement dans le paysage agricole qui de nos jours s'est fortement simplifié. Les haies bocagères n'ont jamais été très nombreuses au sein de la plaine, cependant elle comptait une multitude d'arbres isolés marquant sur les parcelles.

On remarque au cours des années 1970 la création des plans d'eau entre la commune de Thil et de Niévroz sur une zone qui semblait relativement marécageuse.

Le boisement à l'Est a disparu progressivement avec la construction de l'autoroute A42.

L'intérieur de la trame viaire géométrique du bourg s'est peu à peu urbanisée pour se refermer dans les années 90.

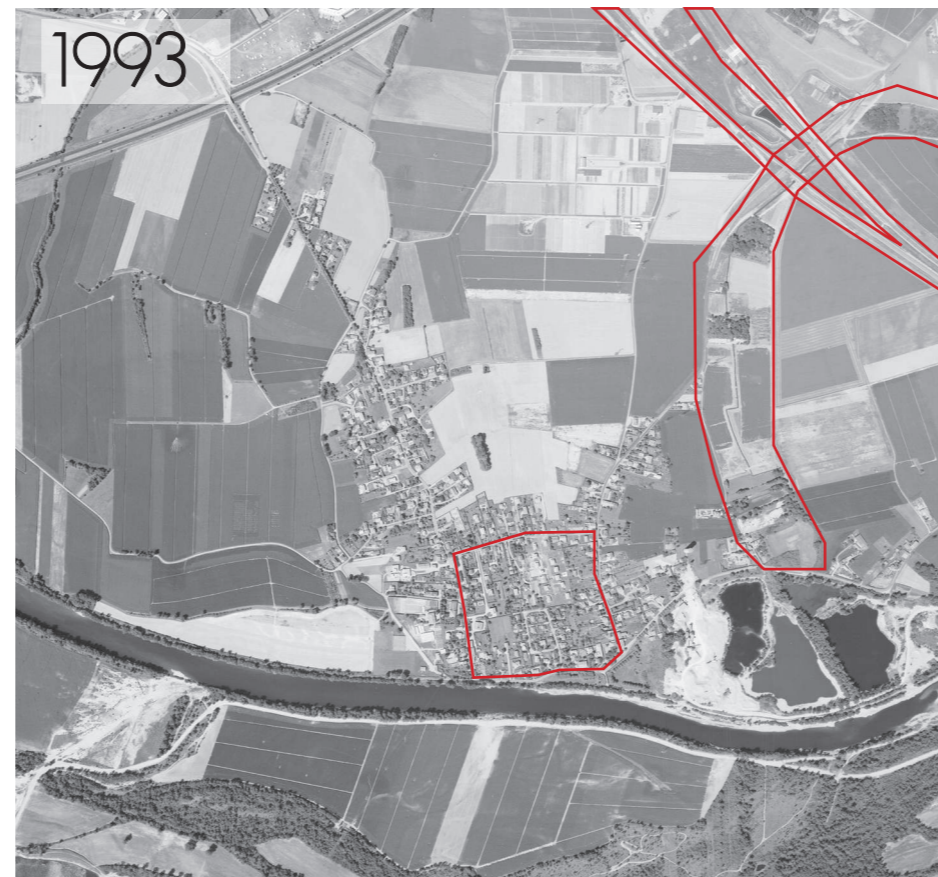
Aujourd'hui la zone urbaine est moins dispersée, néanmoins elle a conservé son allure historique avec cette dorsale qui relie le reste du village.



Localisation de la commune dans les années 1938



Localisation de la commune au cours de l'année 1969



Localisation de la commune dans les années 1993



Localisation de la commune au jour d'aujourd'hui






## VI. Valeurs du territoire

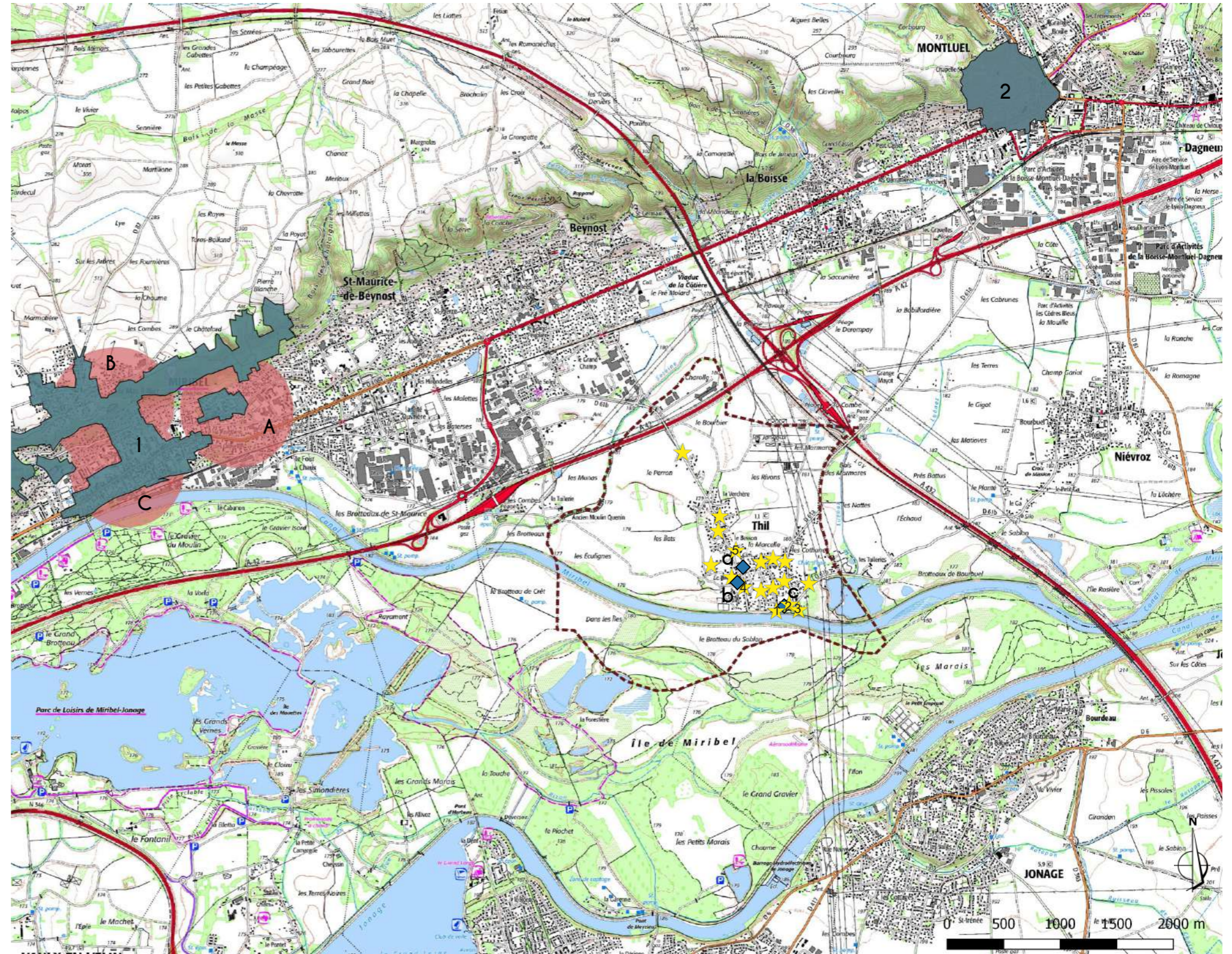
### VI.1. Valeurs patrimoniales et touristiques

A Thil, aucun élément bâti n'est classé ou inscrit. On peut cependant relever quelques éléments de petit patrimoine apportant de la valeur paysagère et architecturale à la commune comme l'église ou encore le pigeonnier, ou certaines bâtisses anciennes. Le patrimoine paysager marque les entrées de ville avec des alignements de platanes, et est témoin d'un cachet et d'une histoire avec la présence de cèdres et autres grands sujets. Le parking face à la mairie avec les platanes est également un marqueur paysager.

Le tourisme rural et durable se développe petit à petit avec notamment la présence de Lyonnais venant se ressourcer au bord du canal de Miribel. On peut y associer pique-nique au bord du canal dans le quai des amours ou encore gastronomie à l'auberge de Thil à proximité immédiate des berges. Egalement, l'attraction du territoire lié au sport et aux activités extérieures se matérialisent par des circuits de randonnée et de vélo ou encore la pêche. La présence de Fraisochamp renforce l'attractivité de la commune avec la cueillette des fruits et légumes. Ce type de tourisme est susceptible de s'accroître d'avantage en se basant sur le caractère naturel de la commune. L'émergence de nouveaux commerces comme des cafés, glaciers pourraient être favorable au développement du tourisme Thilois.

#### LÉGENDE :

-  Thil
-  MONUMENTS HISTORIQUES ET PÉRIMÈTRE DE PROTECTION :
  - A** Eglise St Martin, Miribel
  - B** Carillon du Mas Rillier, Miribel
  - C** Calvaire - fontaine, Miribel
-  SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES :
  - 1** Site patrimonial remarquable de Miribel
  - 2** Site patrimonial remarquable de Montluel
-  PATRIMOINE ET PETIT PATRIMOINE NON CLASSÉ :
  - a** Eglise
  - b** Pigeonnier
  - c** Maison ancienne remarquable
-  ARBRES REMARQUABLES



Patrimoine végétal

Valeurs patrimoniales autour de la commune (Ech 1 : 40 000)

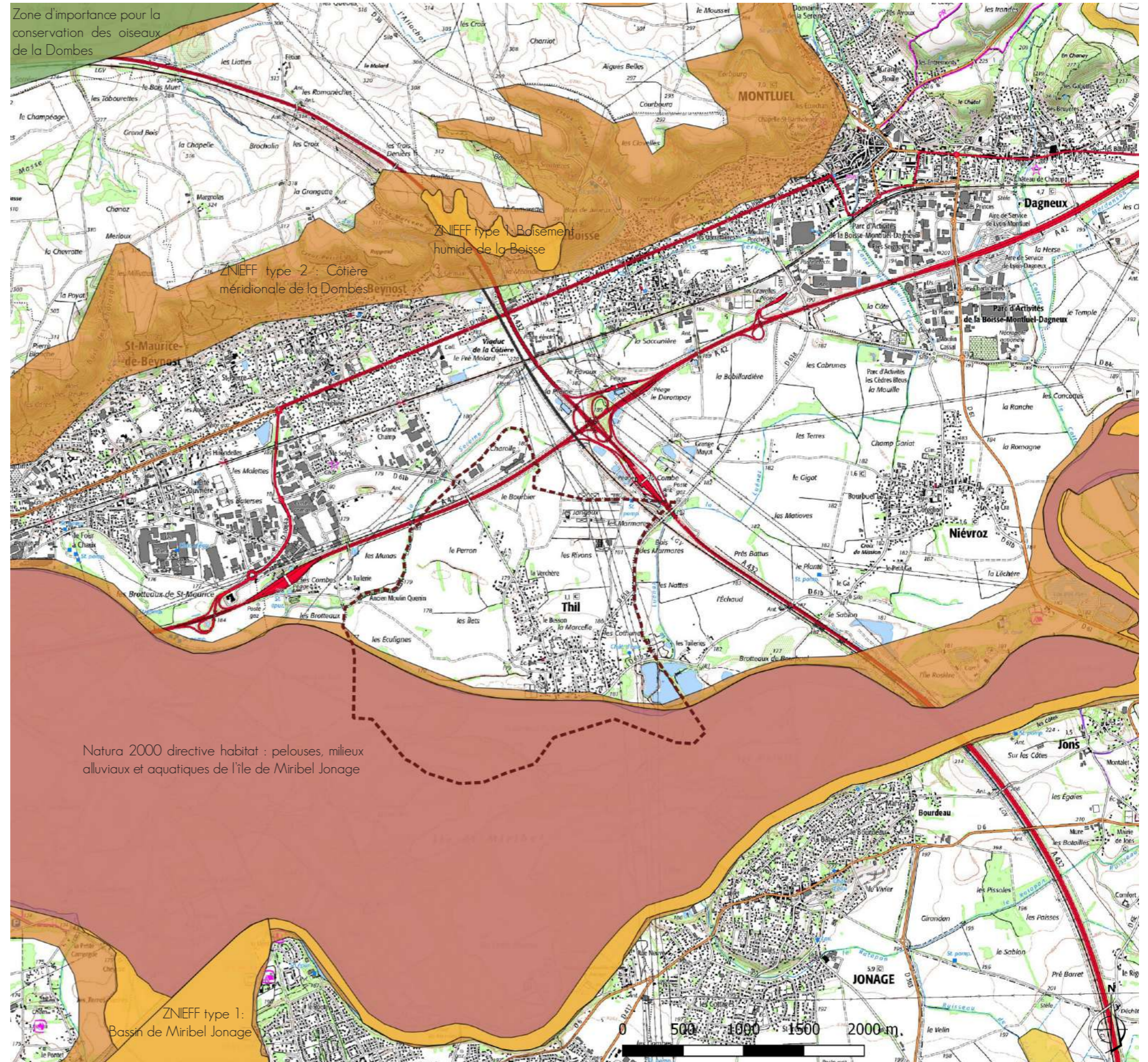


## VI. Valeurs du territoire

### VI.2. Valeurs naturelles

La partie Sud de Thil est concernée par plusieurs types de protections naturelles liées à la plaine alluviale du Rhône et du canal de Jonage. Le bassin de Miribel Jonage est classé en Znieff de type 1 et les pelouses, les milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage sont classés en Natura 2000 directive habitat. Cette vaste zone abrite une faune et une flore typique du milieu et représentent des enjeux de conservation.

*Enjeux :*  
 Sensibiliser et faire connaître cette partie du territoire au grand public.  
 Conserver les valeurs de patrimoine végétal et de refuge pour la faune que ces zones ont à offrir



#### LÉGENDE :



Thil

#### VALEURS NATURELLES :

ZNIEFF type 1

ZNIEFF type 2

Natura 2000 directive Habitat

Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

## VI. Valeurs du territoire

### VI.3. Valeurs forestières

La répartition du boisement sur la commune de Thil est fragmentée et représente majoritairement des haies, alignements d'arbres ou ripisylves. Il n'existe pas de grand boisement à proprement parler sur le territoire communal. La plupart du paysage est marqué par des champs ouverts avec de l'agriculture céréalière intensive, la présence de l'arbre y est donc assez rare.

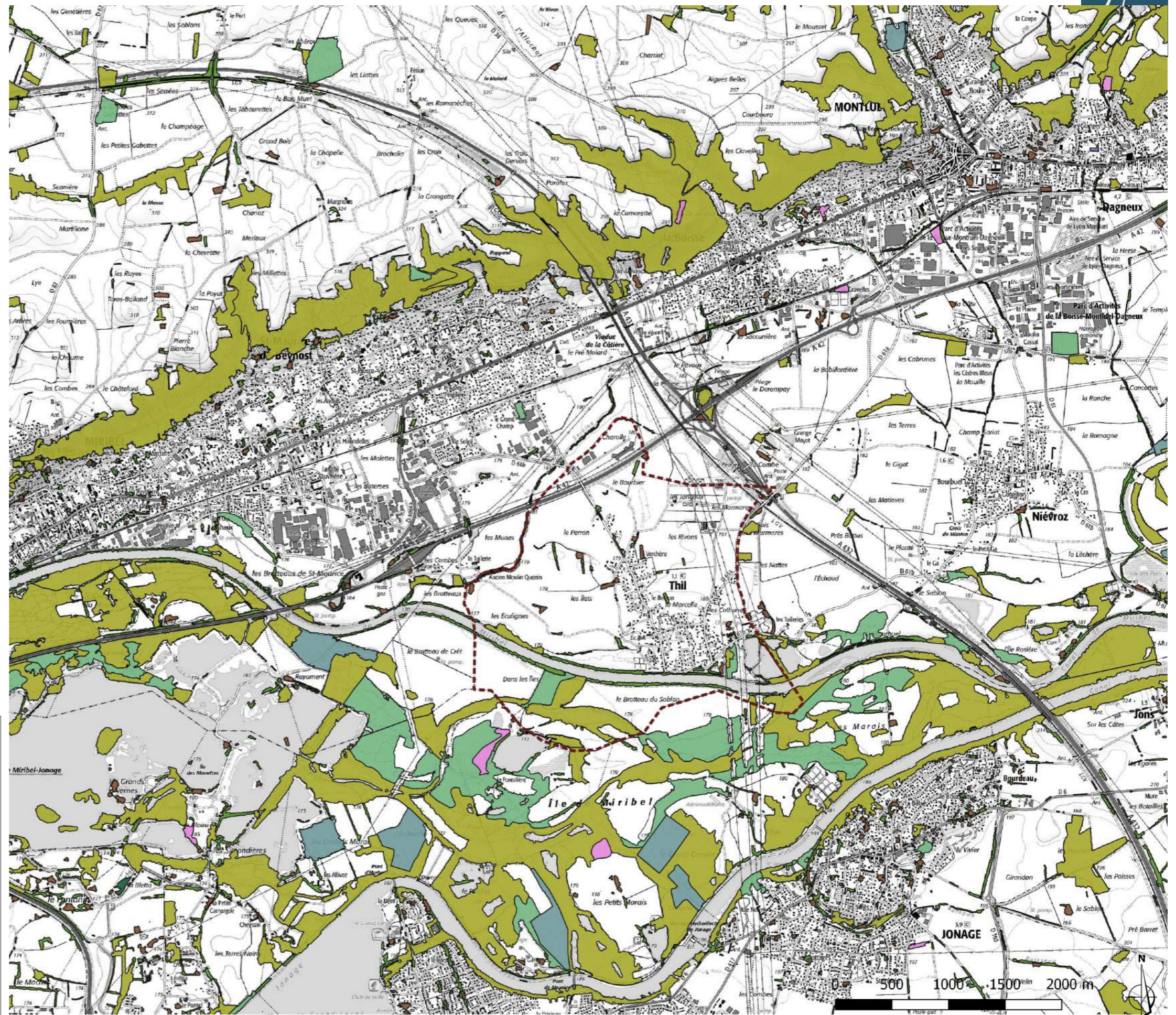
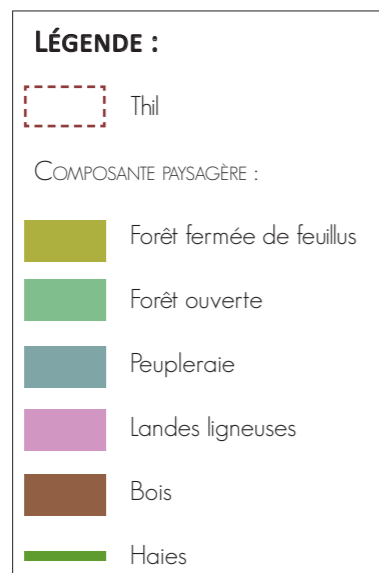
Le patrimoine arboré est finalement présent en grande partie dans les jardins des particuliers en zone urbaine où on trouve une diversité d'espèces : arbres fruitiers, résineux, feuillus...

Enfin, la majeure partie du boisement de la commune se concentre sur les berges, avec de grands peupliers formant la ripisylve du canal de Jonage. Dans le quai des amours, la présence de l'arbre est également marquée avec un alignement de platanes, des cèdres, et des plantations d'arbres plus jeunes. Les plans d'eau sont également bordés de végétation ouverte avec l'émergence de saules et de peupliers.

Enjeux :

Maintenir et développer le maillage boisé ou de haies au sein de la plaine agricole.

Éviter les abattages d'arbres lors de projets de divisions parcellaires ou d'extensions lorsqu'une autre solution est envisageable



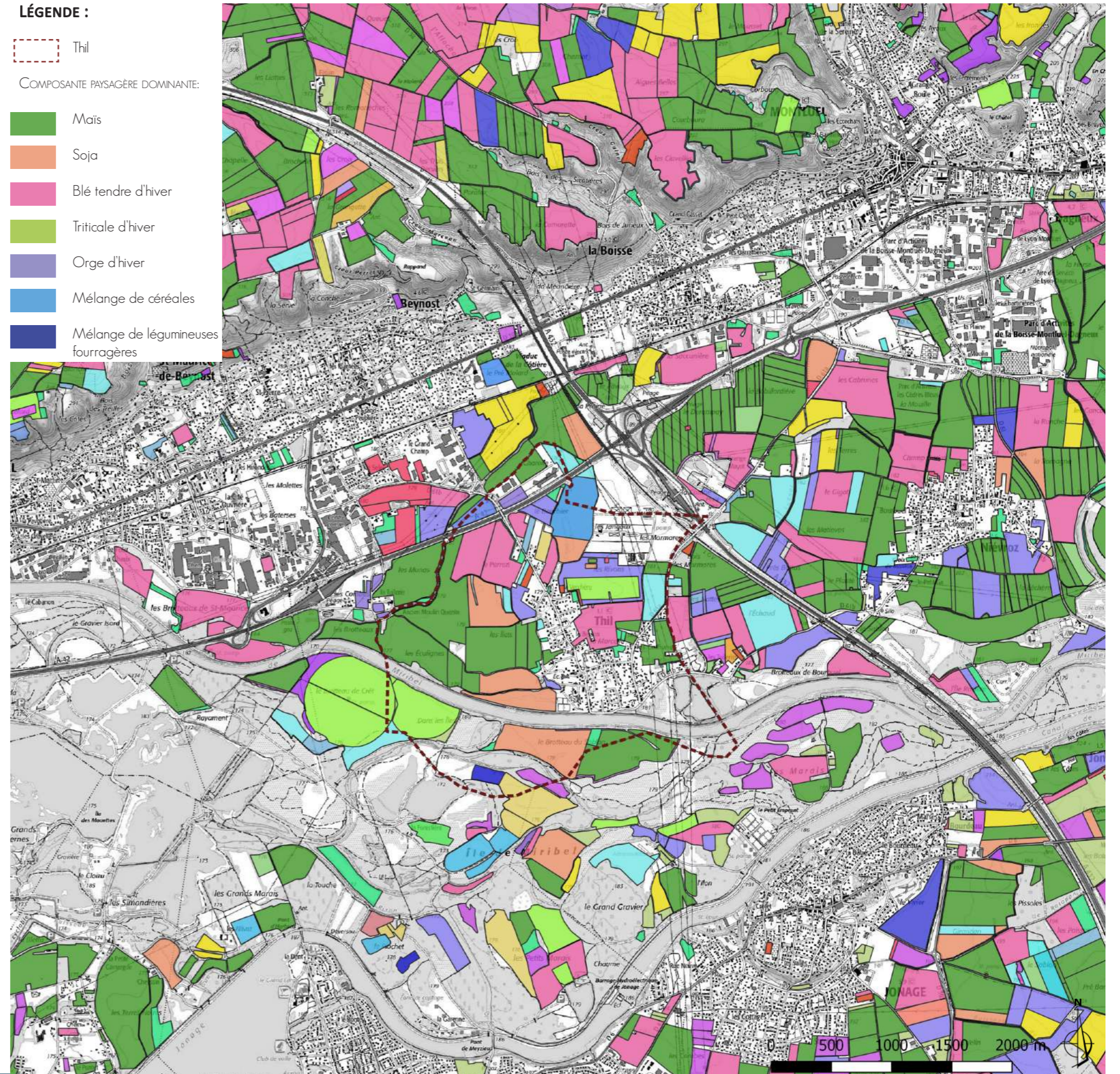
Forêts et zones boisées présentes autour de la commune (Ech 1 : 35 000)

## VI. Valeurs du territoire

### VI.4. Valeurs agricoles

L'activité agricole occupe une majeure partie du territoire communal dégagant des ouvertures sur le paysage environnant. Elle comprend des exploitations agricoles de production intensive de céréales typique de la plaine de l'Ain et du Rhône : maïs, blé, soja... mais également la culture en bio de lentilles et d'haricots. La proportion de cultures en bio revient à la moitié de l'agriculture totale sur le territoire communal.

En plus de ces cultures, la présence de Fraisochamp portée sur la cueillette de fruits et légumes en serre apporte une dimension maraîchère. Son rayonnement commercial s'étend jusqu'à la métropole Lyonnaise, donnant de l'importance à l'activité.



Valeurs agricoles (Ech 1 : 35 000)

## VI. VALEURS DU TERRITOIRE

### VI.5 Valeurs dépréciatives - Points à améliorer

- Le parking de l'école est perçu comme un point central de la commune, cet espace est à valoriser.



- Depuis la route principale en direction du Sud, la présence du canal est masquée par les maisons bordant la route et les peupliers. Cet espace demande plus de lisibilité pour mettre en avant le lien à l'eau.



- Des espaces en dents creuses dans le noyau urbain ont un potentiel d'aménagement paysager si évolution.



- Le réseau en impasses du centre bourg le rend cloisonné et impénétrable. Le réseau en impasses au niveau de l'îlot est à l'origine de la saturation des flux. Une logique de maillage urbain devrait s'instaurer.







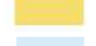


Plus largement, la zone autour de l'école jusqu'à l'actuel parking ont un potentiel d'évolution majeur compte tenu des usages que cet espace comporte. On note déjà la présence des aménagements qui rassemblent : terrains de pétanque, jeux pour enfants, espaces ombragés arborés et fruitiers (cerisiers)...



## VII. Enjeux paysagers naturels et agricoles

### VII.1 Rappel de la carte des enjeux paysagers et TVB

#### LÉGENDE :

-  Boisement espace privé
-  Boisement espace public
-  Haies
-  Espace public ouvert
-  Dents creuses avec intérêt général
-  Trame bleue
-  Patrimoine arboré à préserver



Enjeux paysagers - trame verte et bleue (Ech 1 : 7 000)

## VII. Enjeux paysagers naturels et agricoles

### VII.1 Rappel de la carte des enjeux paysagers et TVB

#### Les arbres remarquables



## VII. Enjeux paysagers naturels et agricoles

### VII.2 Synthèse des enjeux paysagers naturels

#### LÉGENDE :









-  **Vue panoramique ou percée visuelle à maintenir :**
  - Sauvegarder les panoramas de l'extérieur vers le centre bourg
  - Maintenir et favoriser des ouvertures sur les coteaux en maintenant ouvert le paysage.
  - Préserver les percées visuelles dans le tissu urbain dense
  
-  **Gérer le réseau de chemins, de sentiers piétons et cyclables :**
  - Mettre en avant les sentiers dans la plaine pour valoriser les différentes vues sur Thil et son environnement proposant des parcours thématiques (histoire liée à l'eau, patrimoine)
  - Étendre les boucles pédestres de l'autre côté du canal, en mettant en valeur la partie Sud de Thil aujourd'hui mise de côté.
  - Mettre en avant la biodiversité du lieu par la pédagogie, mettre en place des postes d'observation, jumelles fixes...
  
-  **Préserver la lisibilité des boisements typiques de la plaine agricole et des zones humides :**
  - Éviter l'implantation de toutes infrastructures venant entraver la lisibilité et perturber la silhouette des masses boisées notamment sur la partie Ouest et Sud de la commune.
  
-  **Protéger les cours d'eau, le canal et les ripisylves associées :**
  - Entretenir la ripisylve, essentielle à la lecture du paysage
  - Mettre en valeur l'histoire liée au canal et à Thil par des panneaux d'information / parcours pédagogique : échelles de crues, crues historiques, aménagements liés au canal, faune liée au milieu aquatique...
  
-  **Maintenir et entretenir les boisements présents au Sud :**
  - Travailler les lisières forestières pour accroître la diversité des espèces (faune, flore) présentes
  
-  **Garantir l'équilibre, le dynamisme et la ruralité des zones agricoles :**
  - Maintenir l'équilibre entre les ouvertures des cultures et les verticalités dessinées par les haies présentes sur certaines parcelles
  - Préserver les vues paysagères dessinées et cadrées par les haies et bosquets arborés
  - Soigner les lisières agri urbaines afin d'assurer une transition entre zones d'habitations et les champs
  - Maintenir les poches agricoles existantes aux limites de l'enveloppe urbaine
  
-  **Relier la dorsale, le canal et les lacs :**
  - Créer un liant végétal ou liaisons douces, reliant les différentes entités principales et vertes de la commune : la dorsale, le canal de Miribel Jonage et les lacs.

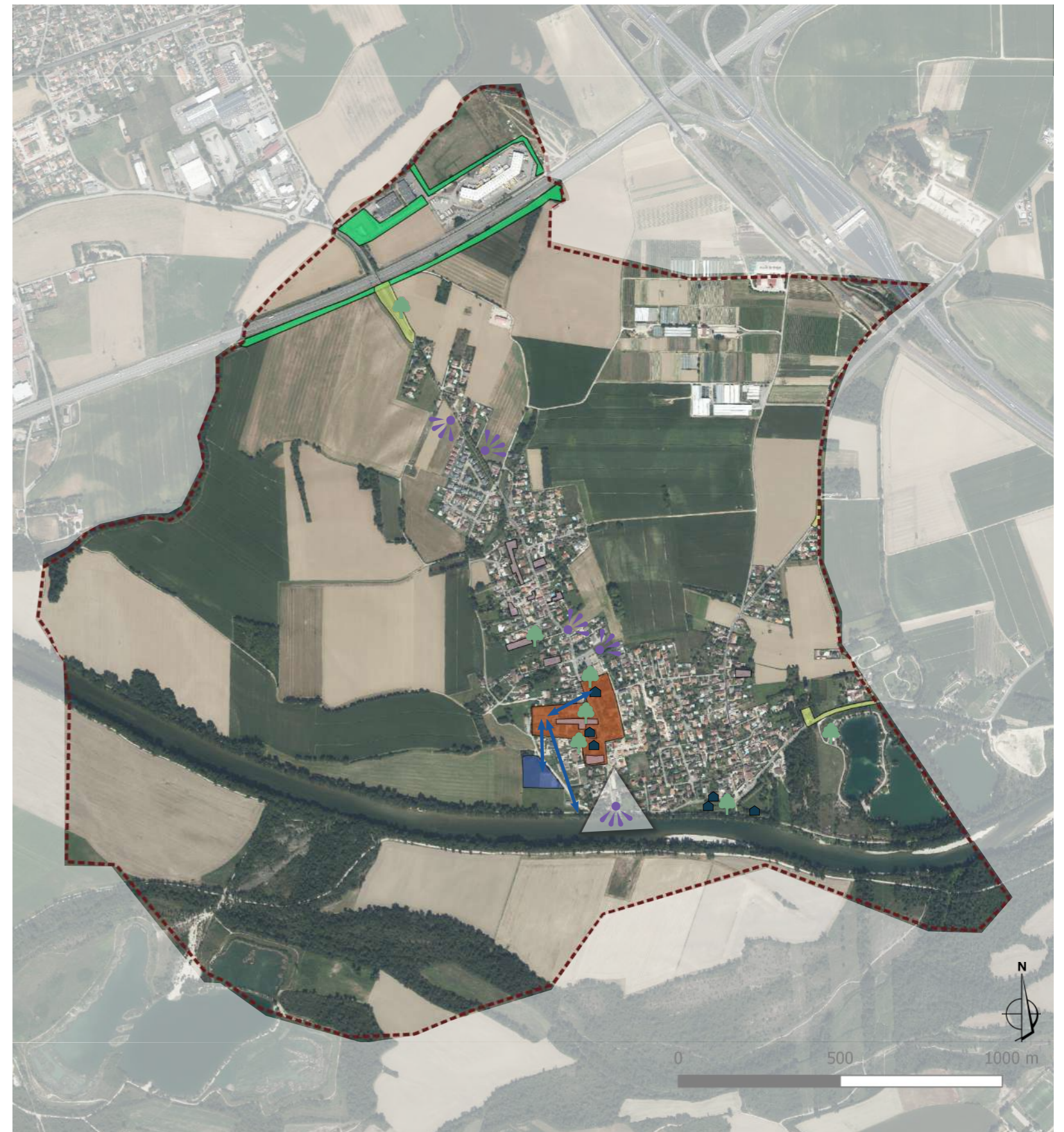


## VIII. Enjeux paysagers urbains

### VII.3 Synthèse des enjeux paysagers urbains

#### LÉGENDE :

-  **Protéger et harmoniser le centre historique du bourg :**
  - Identifier les caractéristiques architecturales ou historiques du centre ancien pour s'en inspirer pour les réhabilitations et maintenir le caractère pittoresque de la commune
  - Harmoniser le traitement des façades, le choix des matériaux et couleurs et le traitement des limites pour les nouvelles constructions de la zone urbaine historique
-  **Préserver, sauvegarder et entretenir le patrimoine bâti et végétal remarquable :**
  - Protéger les éléments bâtis remarquables
  - Protéger les éléments végétaux possédant un intérêt paysager ou patrimonial remarquable
  - Maintenir ou mettre en valeur les perspectives vers ce patrimoine
  - Connecter ce patrimoine au restant de la commune si possible
  - Faire découvrir l'ensemble du patrimoine présents sur la commune
  - Préserver les jardins / arbres sur les parcelles privées d'intérêt végétal paysager
-  **Renforcer et aménager les espaces stratégiques :**
  - Connecter l'école aux différentes entités majeures : parvis de l'église, zone des équipements sportifs et berges du Rhône canalisé
  - Sécuriser et aménager les liaisons entre l'école et ces espaces
-  **Dents creuses potentielles avec intérêt paysager :**
  - Réaliser une urbanisation dans la continuité du bourg et dans une cohérence architecturale en lien avec le bâti historique
  - Maintenir des espaces ouverts de respiration contribuant au confort de vie des habitants ainsi qu'à la trame verte et bleue
-  **Soigner et aménager les entrées de ville :**
  - Valoriser et aménager les zones d'entrées de la ville
  - Préserver d'un développement urbain certaines parcelles aux entrées de ville permettant des perspectives visuelles sur le paysage de Thil et ses champs
-  **Intégrer les zones sportives et de loisirs :**
  - Développement de l'offre sportive et de loisir dans le secteur dédié, position stratégique vis-à-vis de l'école et du centre bourg
  - Connecter davantage le pôle de loisir au tissu urbain existant
-  **Insérer le secteur de la zone d'activité dans le paysage :**
  - Intégrer la zone d'activité et ses bâtiments au sein d'un réel aménagement paysager apportant de la valeur ajoutée, de la lisibilité et une transition dans le paysage agricole
-  **Panorama à maintenir, créer ou valoriser :**
  - Créer une percée visuelle depuis la route de la mairie en direction du virage donnant sur le canal aujourd'hui caché derrière le rideau de végétation afin d'affirmer son identité
  - Préserver les percées visuelles dans le tissu urbain dense
  - Mettre l'accent particulièrement au Sud afin de lier le canal de Miribel au tissu urbain
- 



AMÉNAGER ...



... une percée visuelle dévoilant le paysage du canal



... l'actuel espace goudronné recevant le parking



... Les dents creuses stratégiques en cœur de bourg



... une liaison entre les différents lotissements du centre bourg

HARMONISER ...



... les matériaux et couleurs des façades bâties



... les espaces extérieurs (clôture, espaces en contact direct avec l'espace public)

PRÉSERVER ...



... le caractère patrimonial du centre bourg



... les itinéraires de randonnée pédestre



...la richesse paysagère et écologique des zones humides



...Les effets de perspective créés par les haies bocagères